



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le



ID : 013-241300417-20250515-CC2025_086-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

JEUDI 15 MAI 2025

CC2025_086 : Assemblées / Approbation du procès-verbal du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette du jeudi 27 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni Salle des fêtes, 2 boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 7 mai 2025.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANÇON, Madame Dominique BONNET, Monsieur Guy BONO, Madame Eva CARDINI, Madame Céline CHIOUSSE, Monsieur Patrick DE CAROLIS, Madame Claire DE CAUSANS, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Monsieur Cyril GIRARD, Madame Mandy GRAILLON, Monsieur Robert ISNARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy LUPERINI, Madame Clotilde MADELEINE, Madame Valérie MARTELMOURGUES, Monsieur Geoffrey MORRA, Monsieur Michel NAVARRO, Madame Anne-Claire ORIOL, Monsieur Roland PORTELA, Monsieur Gérard QUAIX, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE, Monsieur Erick SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU (pouvoir donné à Monsieur Michel NAVARRO)
- Madame Sophie ASPORD (pouvoir donné à Monsieur Pierre RAVIOL)
- Madame Paule BIROT-VALON (pouvoir donné à Madame Claire DE CAUSANS)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Monsieur Lucien LIMOUSIN)
- Monsieur Frédéric IMBERT (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel JALABERT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Madame Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Serge MEYSSONNIER (pouvoir donné à Monsieur Mohamed RAFAI)
- Madame Françoise PAMS (pouvoir donné à Monsieur Nicolas KOUKAS)
- Madame Laurie PONS (pouvoir donné à Monsieur Patrick DE CAROLIS)
- Madame Tania TEIXIER (pouvoir donné à Madame Mandy GRAILLON)

Étaient absents excusés:

- Madame Lucie BARZIZZA



Arles Crau Camargue Montagnette

- Monsieur Olivier DEBICKI
- Madame Olga MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

CC2025_086 : Assemblées / Approbation du procès-verbal du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette du jeudi 27 février 2025

Rapporteur : Monsieur Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 5.2

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) du jeudi 27 février 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-15 modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - article 1 ;

Considérant que selon l'article L2121-15 du CGCT « le procès-verbal de chaque séance du conseil communautaire doit être arrêté au commencement de la séance suivante » ;

Considérant que le procès-verbal du conseil communautaire du jeudi 27 février 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires d'ACCM.

Celui-ci appelle-t-il des observations, des remarques ou des commentaires ?

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

ARTICLE UNIQUE - APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil communautaire d'ACCM du jeudi 27 février 2025 annexé à la présente délibération.

Pour (41) : Mesdames et Messieurs :

Sébastien ABONNEAU, Sophie ASPORD, Jacques AUFRERE, Catherine BALGUERIE-RAULET, Julien BESANÇON, Paule BIROT-VALON, Dominique BONNET, Guy BONO, Fabien BOUILLARD, Eva CARDINI, Céline CHIOUSSE, Patrick DE CAROLIS, Claire DE CAUSANS, Séverine DELLANEGRA, Françoise FAVIER, Marie-Amélie FERRAND-COCCIA, Cyril GIRARD, Mandy GRAILLON, Frédéric IMBERT, Robert ISNARD, Jean-Michel JALABERT, Nicolas KOUKAS, Sybille LAUGIER-SERISANIS, Lucien LIMOUSIN, Guy LUPERINI, Nathalie MACCHI-AYME, Clotilde MADELEINE, Valérie MARTEL-MOURGUES, Serge MEYSSONNIER, Geoffrey MORRA, Michel NAVARRO, Anne-Claire ORIOL, Françoise PAMS, Laurie PONS, Roland PORTELA, Gérard QUAIX, Mohamed RAFAI, Pierre RAVIOL, Christiane SALLE, Erick SOUQUE, Tania TEIXIER

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.



Arles Crau Camargue Montagnette

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le Président
Patrick de CAROLIS**

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le 
ID : 013-241300417-20250515-CC2025_086-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 27 FEVRIER 2025

10h

PROCÈS-VERBAL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2025

La séance est ouverte à 10h20, dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président de la Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et tous. Merci de bien vouloir prendre place. Nous sommes désolés pour ce léger retard, mais le Bureau communautaire a été plus long que prévu.

La séance est ouverte. Je vous propose de désigner Mme Mandy Graillon comme Secrétaire de séance. Je lui donne la parole pour procéder à l'appel.

(Mme Mandy Graillon procède à l'appel.)

Je vous remercie. Nous avons effectivement quelques absences, toutes excusées d'ailleurs, dues à l'accumulation de réunions qui ont lieu en même temps que notre Conseil communautaire, et pour lesquelles nos représentants doivent être présents, comme le SCOT par exemple.

Nous passons à la première délibération.

1 : Assemblées / Approbation du procès-verbal du conseil communautaire d'ACCM du jeudi 5 décembre 2024

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil communautaire précédent.

Avez-vous des remarques ou des demandes de précisions ?

(Pas de remarques).

Nous considérons donc qu'il est adopté.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

2 : Assemblées / Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération est également une délibération traditionnelle. C'est le compte rendu des décisions que j'ai été amené à prendre au nom du Conseil communautaire, en vertu des pouvoirs que vous m'avez conférés.

Avez-vous des questions ou des précisions que vous souhaiteriez avoir sur ce point ? *(Pas de questions.)*

Nous la considérons donc comme adoptée.

LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PRENNENT ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.

3 : Assemblées / Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Remplacement de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants - Modification de la délibération n°CC2024_129 du 25 juillet 2024

M. le PRÉSIDENT.- Après les nouvelles élections saint-martinoises, cette délibération porte sur une redistribution de la composition de la Commission locale d'Évaluation des Charges transférées, c'est-à-dire la CLECT, et par le remplacement de deux membres titulaires et de deux membres suppléants.

Il s'agit de désigner Mme Séverine Dellanegra et Mme Anne Beaumont comme titulaires, et Mme Christiane Salle et Mme Anne-Claire Oriol comme suppléantes à cette Commission locale d'Évaluation des Charges transférées, autrement dit la CLECT.

Nous en prenons acte, je vous en remercie.

LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PRENNENT ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.

4 : Rénovation urbaine / Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Agate et la Ville d'Arles portant sur la mise en œuvre d'une partie des opérations du projet de rénovation urbaine du quartier Barriol

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit d'approuver le traité de concession d'aménagement avec la SPL Agate et la Ville d'Arles, portant - vous le savez - sur la mise en œuvre d'une partie des opérations du projet de rénovation urbaine du quartier de Barriol.

Je rappelle à ce sujet que c'est M. Érick Souque qui sera représentant titulaire et que Mme Sophie Aspod sera notre représentante suppléante d'ACCM au sein de cette commission d'appel d'offres de la SPL Agate, et qu'ils seront conviés à toutes les consultations qui le nécessiteront.

Avez-vous des questions sur ce point ? *(Il n'y en a pas.)*

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD,

JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

Abstentions (5) : Madame et Messieurs :

GIRARD, KOUKAS, MEYSSONNIER, PAMS, RAFAI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

5 : Direction générale des services / Subvention à l'association des médiateurs des collectivités territoriales

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne une subvention à l'association des médiateurs des collectivités territoriales. Elle a pour objet l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association des médiateurs des collectivités territoriales, aux fins de soutenir l'organisation de rencontres de la médiation en pays d'Arles.

C'est un événement qui s'inscrit dans le projet des territoires ACCM, qui - vous le savez - a été élaboré il y a un peu moins d'un an maintenant, et qui se déroulera donc en deux événements : le premier le 25 mars prochain. Il portera sur la nature de la médiation et la professionnalisation des pratiques ; et le deuxième aura lieu au cours du deuxième semestre 2025.

Ces rencontres seront consacrées à la réalisation d'une cartographie des médiations locales, et à la place et au rôle de la médiation dans la politique de la ville conduite par ACCM.

Mes chers collègues, je vous demande donc d'approuver cette subvention.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Je vous en remercie.

6 : Développement durable / Rapport 2024 en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération porte sur la présentation du rapport 2024 en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Je laisse la parole à Mme Françoise Favier.

Mme FAVIER. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tout le monde.

Un décret du 19 juin 2011 rend obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la rédaction annuelle d'un rapport développement durable.

Présenté en amont du vote du budget, ce rapport permet de rendre compte des politiques publiques à travers les programmes et les actions portées par la collectivité, ou au regard des principes et finalités du développement durable.

Le rapport 2024 s'articule autour de cinq axes et quinze objectifs qui placent le développement durable au cœur des politiques publiques.

Je vous propose de relever ici deux actions fortes en matière de transition écologique engagées en 2024, présentées de manière plus détaillée dans le rapport qui est porté à votre connaissance : l'engagement de l'ACCM dans la démarche de labellisation « Territoire durable, une COP d'avance », proposée par la région Sud et l'Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement.

Ce label régional, animé par l'ARBE et piloté par l'État, le DREAL et la région Sud permet aux collectivités de décliner au niveau local les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du plan climat régional.

En 2024, l'ACCM a présenté un dossier de candidature et a obtenu le niveau 1 du label.

Nous travaillons également sur la question cruciale de la ressource en eau, pour laquelle l'ACCM, en partenariat avec le CPIE du Pays d'Arles et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, a répondu à un appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau autour des enjeux liés à la ressource en eau. Le projet s'est articulé autour de la participation citoyenne et visait à informer et sensibiliser le plus largement possible sur les enjeux de la ressource en eau de la nappe de la Haute Crau. Il s'est engagé en juin 2023 et s'est achevé en décembre 2024.

Il a permis de proposer aux élus 17 actions prenant en compte les enjeux de notre ressource en eau. Il est à présent attendu de poursuivre et mettre en œuvre les 17 actions.

Le développement économique n'est pas en reste. Il est porté par l'ACCM et se veut responsable et durable. En 2023, la zone d'activité économique de Saint-Martin-de-Crau avait été récompensée du niveau 2, à la suite de son engagement dans une démarche de labellisation PARC+, portée par la région Sud.

En 2024, c'est le parc d'activité du Roubian à Tarascon qui a obtenu le niveau 1 du label.

C'est à travers ces actions exemplaires que le double rôle de l'ACCM prend son sens. Il est à la fois un rôle d'exemplarité pour mettre en œuvre les bonnes pratiques dans l'ensemble de ses actions, mais il est également un rôle d'accompagnement des citoyens et de l'ensemble des acteurs locaux, pour sensibiliser et inciter un développement vertueux, en cohérence avec le projet de territoire actualisé en 2024.

Je vous demande ainsi, mes chers collègues, d'approuver le rapport ci-annexé de l'activité 2024 de la Communauté d'agglomération ACCM en faveur du développement durable.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame Favier, pour ce rapport rapide, concis, mais je suis certain que M. Girard va nous éclairer de sa vision et de sa lecture de ce rapport.

Monsieur Girard, vous avez la parole.

M. GIRARD.- Je vous remercie. Bonjour, chers collègues.

Au préalable, je dirais que par rapport à ce que vient de dire Madame la Vice-présidente, on reste très éloignés de la vision régionale de ce que doit être le développement durable et la protection de l'environnement, avec tous ces projets malheureusement portés par la région, ou du moins poussés par la région, et je pense à la ligne THT notamment, aux éoliennes en mer ; à ce que la région a fait subir à notre parc de Camargue. Cela devrait nous faire réfléchir un peu à cette vision plus centrée sur le développement économique que sur la réelle protection du territoire.

Pour moi, toutes ces labellisations qui nous viennent de la région sont purement cosmétiques et ne peuvent valider efficacement une politique environnementale, une politique de développement durable.

J'aurais aimé, puisqu'aujourd'hui, nous avons encore une fois de grands écrans et que nous avons la capacité de parler aux personnes qui nous suivent et d'expliquer vraiment ce que fait l'agglomération en termes de développement durable, que nous puissions proposer aux personnes qui nous suivent une vraie explication.

Encore une fois, c'est un rapport qui est primordial, et les citoyens nous disent que l'environnement et la qualité de vie sont l'une de leurs préoccupations principales. Et sur un rapport aussi important, on expédie en trois minutes sans aucune information préalable et nous allons débattre de quelque chose dont les citoyens n'ont pas été informés.

Je dis cela, parce que pour notre territoire, qui est en première ligne des changements climatiques, des impacts que cela aura sur l'habitabilité du territoire, sur notre manière de le vivre, sur notre manière de faire de l'agriculture, l'environnement n'est pas juste des petites fleurs.

C'est le monde dans lequel nous allons vivre demain, et je trouve que la manière de le traiter et de le présenter nous prouve que ce n'est vraiment pas l'une des priorités, malgré ce que vous dites, Madame la Vice-présidente.

Je ne cesse de le dire : votre délégation est transparente et, à part la présentation annuelle du rapport, je ne vous ai jamais entendu fortement parler d'environnement, porter des délibérations qui changeront des choses sur le territoire. C'est d'autant plus perturbant qu'il n'y a rien de plus indécent que de faire croire aux citoyens que l'on s'occupe du dossier lorsque l'on ne le fait pas.

Je rappelle que la Cour des Comptes - la Cour des Comptes n'est pas une assemblée de bobos gauchistes - a sorti deux rapports en 2024, qui

pointent du doigt le fait que, ni au parc de Camargue ni à l'agglomération, on a intégré ces sujets-là dans le développement et dans les projections de la ville, notamment l'érosion du trait de côte, la montée de l'eau et les changements climatiques.

Je me souviens que lors de l'un des premiers conseils ici, la Cour des Comptes avait pondu un rapport sur la gestion de l'agglomération. Nous avons fait quasiment un conseil d'agglomération pour parler de ce rapport de la Cour des Comptes, quand il disait du mal de l'équipe précédente ; lorsque le rapport de la Cour des Comptes pointe des choses qui ne sont pas faites sur le territoire, on ne fait malheureusement pas autant de publicité à l'agglomération.

Nous avons évoqué un document qui revient à chaque fois, que j'interroge, sur le développement durable, c'est le PCAET, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

C'est un document qui doit, pour vingt ans, engager le territoire dans ces directions-là. On s'appuie constamment dessus depuis trois ans que je pose des questions. Ce PCAET a toujours trois ans de retard. Je souhaiterais, Madame la Vice-présidente, que vous nous donniez un peu un calendrier, que vous puissiez nous dire quand ce PCAET, qui va nous engager sur les prochaines années, pourra voir le jour et quand les citoyens seront informés de ce projet de développement durable, qui est pour le moment invisible.

Je sais qu'il a été adossé au SCOT et que cela prend un peu plus de temps, mais ce que j'entends surtout des personnes qui travaillent dessus, c'est qu'il n'y a aucun portage politique et aucun travail de leadership. On parle du pays d'Arles. Si c'est vraiment le pays d'Arles, c'est au niveau de la ville d'Arles et de notre agglomération de porter le leadership de ce SCOT adossé au PCAET et, pour le moment, il est perdu dans les limbes des discussions et on ne sait même pas quand il pourra voir le jour.

Sur les autres aspects du développement durable, j'aurai deux mots sur la qualité de l'air, et je me tiendrai aux données que nous avons uniquement sur Arles. On continue à avoir en ville une qualité de l'air déplorable, en dessous des seuils de l'OMS sur deux stations notamment, qui sont celles du boulevard Émile Combes et de la place Antonelle, des stations pourtant bien éloignées de la RN113. J'aurais attendu que, dans un dossier de développement durable, on puisse tracer les contours d'un futur plan local de déplacement sur la ville ou d'une future ambition, pour arrêter d'avoir des niveaux de pollution qui sont trois ou quatre fois au-dessus des seuils de l'OMS sur ces endroits.

Je n'ai rien trouvé, puisque pour le moment, votre seul propos sur la mobilité se focalise autour de l'hypothétique projet d'autoroute au nord de la Camargue.

Encore une fois, lorsque l'on pratique les mobilités sur le territoire, et notamment sur la ville d'Arles, malgré ce qui est dit dans ce rapport, personne ne se sent en sécurité, personne n'a envie d'utiliser les mobilités douces sur le territoire, surtout si l'on a des enfants derrière le vélo.

Sur la ressource en eau, vous l'avez abordée avec un label, un travail hypothétique de sensibilisation auprès des habitants. Tout cela, c'est bien joli.

Nous savons tous que la réfection du canal de la Haute Crau a coûté des millions, et que c'était évidemment très important de le faire, notamment pour la recharge de notre nappe phréatique.

Je rappelle que 70 % de la nappe est rechargée par l'irrigation des prairies de Crau. Encore une fois, on n'a cependant rien de prévu pour empêcher et pour avoir des actes forts sur la destruction, l'imperméabilisation des terres agricoles, puisque l'on porte un projet qui va faire disparaître 40 à 45 exploitations, faire s'amenuiser encore les possibilités pour la nappe phréatique d'être rechargée. C'est donc bien beau de sensibiliser les gens à la ressource, si de l'autre côté, on met à mal les prairies agricoles, qui permettent d'alimenter cette ressource. Je vois encore des efforts tout à fait contradictoires.

Sur les déchets, nous allons au bout de quatre ans, lors de ce Conseil, entamer la démarche d'un plan. Il y a quatre ans d'inaction globale sur les déchets. Cela ne serait pas grave si ce n'était pas un budget qui grève les finances de l'agglomération. C'est le plus gros budget de l'agglomération. Vous vous en êtes tirés en augmentant la TOM. C'est donc le citoyen qui va encore une fois payer l'incompétence sur ce sujet.

Enfin, sur la biodiversité, cela doit être un gros mot, parce qu'il n'y a rien dans ce rapport. Pour seule action, on nous dit qu'il y a deux parcs naturels régionaux sur le territoire. Voilà ce que l'agglomération fait pour la biodiversité, en oubliant de dire qu'il y a également des réserves nationales, des réserves régionales.

J'en profite pour vous poser une question sur ce sujet, parce que s'il y a vraiment un endroit où l'agglomération pourrait avoir un enjeu sur les questions de biodiversité, c'est sur un site qui appartient à l'agglomération, qui est à Trinquetaille. C'est une mare sur laquelle il y a un enjeu fort de conservation, puisqu'il y a la présence une espèce protégée : le triton crêté.

À chaque fois que j'en parle ici, cela fait rire tout le monde ; si l'on avait avancé, on éviterait peut-être d'en parler, mais cela va illustrer sans doute.

Espèce rare, intérêt patrimonial, la seule station de PACA, une espèce qui a subi un déclin fort, et nous avons une responsabilité forte sur cette espèce. Il y a des documents d'objectifs, des structures scientifiques engagées dans sa protection. La population a été étudiée depuis 2014 avec une taille de population fluctuante selon le degré de mise en eau de la mare. On peut avoir jusqu'à 2 900 individus qui peuplent le site en 2014 ; 250 individus en 2019, 484 l'année d'après, donc des populations fluctuantes.

Les associations de protection de la nature demandent des travaux de restauration, de mise en eau de cette mare pour les périodes propices à la reproduction. Ce n'est pas une demande inconsidérée. L'agglomération a la gestion de ce site. L'agglomération n'a jamais rien fait pour aider à la conservation de cette espèce pourtant très rare, et pour laquelle elle a une responsabilité en termes de protection.

Elle demande à faire des études pour savoir où l'on va et, en même temps, le service de l'État demande à l'ACCM d'avancer sur le sujet de la protection. Vous entretenez donc une sorte de statu quo d'inaction. Je

pense, très sincèrement, que vous attendez juste que l'espèce ait totalement déserté le sud pour pouvoir en plus porter des projets d'urbanisation.

Voilà, sur les enjeux de biodiversité, où nous en sommes.

J'aurais donc deux questions avant de finir cette intervention, Madame la Vice-présidente. Pouvez-vous vous engager à dire ce que vous allez faire concrètement pour la conservation de cette espèce à Trinquetaille et nous donner un déroulé, un calendrier d'avancée des travaux, sur le PCAET ? Merci.

M. le PRÉSIDENT.-.- Merci, Monsieur Girard. La parole est à Mme FAVIER.

Mme FAVIER.- Concernant le PCAET, l'ACCM a établi un bilan carbone. Le rapport a été envoyé avec un mois de retard. En revanche, je vais demander au service de vous faire passer ce rapport pour les émissions de gaz à effet de serre, que je n'ai pas. Il était apparemment parti il y a quelques temps. Il doit y avoir quinze jours ou trois semaines.

Concernant les tritons, je laisse la parole à Monsieur le Président, parce que je ne connais pas du tout le sujet, le travail qui est fait pour les tritons.

En revanche, concernant l'eau, nous avons un gros travail avec l'ACCM au niveau des Saintes. Nous y travaillons donc. Nous vous dirons ce qu'il en sortira, car il y a quand même de gros travaux au niveau des terres envahies par le sel, vu que la mer monte, malgré le fait que certaines personnes pensent que la mer ne monte pas. Il y a donc un gros travail à faire sur les terrains.

M. le PRÉSIDENT.-.- Merci. Monsieur Rafai, vous avez la parole.

M. RAFAI.- Merci, bonjour à tous.

C'est un rapport qui nous est remis chaque année. Je pense qu'à l'intérieur de l'ACCM, il y a du travail de fait, sans aucun souci, comme d'autres l'ont fait. Il est cependant vrai que ce problème de réchauffement climatique, je crois que l'on est tous d'accord, nous impose aujourd'hui de travailler pour l'avenir.

On est toujours embarqués sur des petites mesurètes, qui arrivent du département, de la région, de l'État, de l'Europe, des différents services de l'État. C'est un peu difficile, mais l'ACCM, malgré cela, reste l'espace nécessaire pour avoir un vrai débat sur ce sujet. Je pense que l'on est conscients, que l'on a envie d'évoluer et certainement pas de se cacher derrière : oui, il existe sur ce territoire deux parcs, des réserves et une steppe de la Crau.

Il ne faut pas opposer préservation et valorisation, car un territoire est traversé par plein de contradictions entre un domaine économique pour donner du travail à celles et ceux qui n'en ont pas, ou d'autres qui ont envie de venir s'installer, qui a besoin de faire du logement, et de l'autre côté, préserver un peu notre territoire.

Alors, on n'est pas en retard, à Arles, par rapport à des visionnaires de l'époque qui avaient inscrit des parcs, qui avaient inscrit des réserves, mais aujourd'hui, il faut passer à l'acte urgent du réchauffement climatique. Et il n'y a pas de sujet tabou. Il faut être offensifs.

En tout cas, j'en appelle à l'ACCM, et même plus élargi au pays d'Arles, au fait qu'il y ait un vrai groupe de travail sur ces questions-là avec des experts, avec des personnes qui peuvent nous accompagner, nous aider, et puis peut-être mener des vraies actions de sensibilisation. Et à l'ACCM, je pense que nous avons les outils de sensibilisation auprès des habitants sur ces événements qui vont arriver, se produire, comme la montée de la mer, mais il n'y a pas que cela, il y a différentes choses.

J'en appelle en tout cas à une mobilisation citoyenne, à une mobilisation d'habitants pour essayer de dire que chacun, là où il est, peut faire quelque chose, et ne pas se voir chaque année, un rapport que l'on fait à Arles, mais que l'on pourrait faire à Saint-Martin, à Tarascon, c'est le même rapport obligatoire que l'on doit mener, et qui est une vraie offensive.

Et pour revenir particulièrement sur l'eau, je demande à Monsieur le Président de monter une commission de l'eau à l'intérieur de l'ACCM par rapport à la gestion de la Saur. C'est juste une obligation, non pas pour les contrôler, parce que je pense que les systèmes, les conventions, les contrats sont faits pour cela, mais pour pouvoir également réfléchir et regarder, parce que l'eau, c'est le bien commun, c'est le bien de tous. Et je crois que l'on est tous conscients qu'il faut qu'on le préserve et que l'on travaille, que l'on fasse des économies et que l'on essaie de trouver des débouchés.

On prendra donc acte de ce rapport, en tout cas pour ma part, mais je fais vraiment un appel aux citoyens, aux collectivités, que le changement climatique ne touchera pas qu'un territoire, il touchera tout le monde. Je crois que l'on est tous d'accord pour essayer, non pas de le combattre, mais de s'adapter à cette réalité.

Mme FAVIER.- Je vous remercie, Monsieur Rafai, de votre réflexion, parce qu'il faut quand même penser qu'il y a un gros travail au niveau de l'ACCM, surtout pour l'érosion marine, le réchauffement climatique et la submersion de la mer - la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer en parle beaucoup - et je trouve que l'ACCM fait une énorme information au niveau des citoyens, que l'on pense à être délocalisée. Il y a donc vraiment une grosse réflexion, un gros travail à faire. Je vous affirme que l'ACCM le fait.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je voulais simplement répondre à M. Girard. Je m'attendais à votre propos, et c'est normal, c'est bien logique, il correspond à votre vision, voire à votre idéologie. Je veux bien le croire.

Dire, en revanche, que l'ACCM ne fait rien, c'est quand même un peu fort de café, c'est un peu erroné. Cela ne correspond pas à la réalité, mais je veux bien croire qu'il n'y a pas plus aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.

Nous avons élaboré, depuis maintenant deux ans, un projet de territoire, qui est public, qui a d'ailleurs été salué par tous nos partenaires,

puisqu'il a été conçu par une véritable collaboration avec 150 partenaires du territoire.

L'objectif numéro un, la priorité numéro un - et c'est acté, il suffit de s'y référer - c'est justement la transition écologique. Cette priorité, dans ce projet de territoire, se traduit par une cinquantaine d'initiatives. Et ce n'est pas de l'incantation, ce sont des projets précis.

Je prends quelques exemples : soutenir nos espaces naturels protégés, évidemment toutes les initiatives sont nombreuses et sont là ; poursuivre la mise en œuvre du plan alimentaire territorial porté par le PETR, pour lutter notamment contre le gaspillage dans nos cantines. Sécuriser nos ressources en eau potable, M. Rafai vient de l'évoquer ; améliorer sa qualité et créer un nouveau réservoir de stockage. C'est le cas à Margaillan, nous allons l'inaugurer. Ce sont donc des actions concrètes.

Continuer la modernisation de nos déchetteries : on l'a fait depuis cinq ans. Là encore, nous investissons comme jamais auparavant dans notre collectivité. Nous irons bientôt à Salin-de-Giraud. Nous avons investi 400 000 euros pour mettre en conformité la déchetterie de Salin. Continuer l'investissement pour l'installation des points de tri, de nouveaux matériels de ramassage : 2 millions d'euros ont été investis par la collectivité entre 2022 et 2025, c'est-à-dire fin 2024.

Nous poursuivons également le renouvellement de notre flotte de véhicules communautaires propres - Mme Ferrand-Coccia pourrait en dire un mot - pour être exemplaires. Ce sont des actions concrètes.

Je veux bien que cela ne soit pas labellisé par une idéologie de la communication, etc., mais, Mme Favier et tous nos collègues qui sont porteurs dans leurs différentes délégations, parce que l'écologie irradie toutes les délégations. Il n'y a pas un sanctuaire. Il y a tout simplement des actions communes que nous faisons quotidiennement, et qui sont menées à l'éclairage de ce défi climatique qui est le nôtre.

Je voudrais donner peut-être la parole à Mme Ferrand-Coccia, à M. Raviol, à Mme Sophie Aspor, qui, dans leurs délégations, portent justement cette vision communautaire.

Mme FERRAND-COCCIA. - Je vous remercie, parce qu'effectivement, moi qui suis assez susceptible, je me sens à chaque fois un peu insultée, parce que vous laissez entendre que toutes les mesures que l'on prend sont prises à la volée, sans réflexion.

Pour le plan de mobilité, je voudrais quand même déjà rappeler, parce que vous êtes constants dans vos arguments, mais nous sommes constants dans nos réponses : nous avons quand même, et dès que nous sommes arrivés, travaillé sur le schéma cyclable qui nous permet aujourd'hui d'avoir une projection d'un maillage complet du territoire. Quand je dis territoire, je dis ACCM, parce que vous parlez d'Arles, mais ici on est bien dans un conseil communautaire.

Aujourd'hui, chaque collectivité - et Arles plus particulièrement en ce qui me concerne pour la partie communale - déploie ses pistes cyclables au

regard de ce schéma cyclable. Ce n'est pas juste, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises : on refait une voirie, on met des pistes cyclables.

Par ailleurs, le plan de mobilité, ce n'est pas parce qu'il n'est pas réalisé dans le cadre d'un schéma administrativement exigé, que l'on n'a pas réfléchi à sa pertinence, et on a renouvelé notre DSP transport au regard d'un projet de mobilité pour le temps actuel. Je parlerai ensuite de celui du contournement, même si j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire.

Comme l'a dit le Président, nous avons renouvelé notre flotte par anticipation, qui est aujourd'hui 100% propre au regard des critères exigés. Ensuite, dans le moyen terme – je l'espère – nous avons pensé à un plan de mobilité, dans le cas où le contournement autoroutier se ferait, dans le cadre de nos réflexions sur le projet de requalification. Nous ne faisons donc pas cela à la volée.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Raviol, vous vouliez prendre la parole.

M. RAVIOL.- Oui, merci, Président. Bonjour à tous.

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur Girard, sur la submersion marine.

L'ACCM travaille effectivement par le biais du SYMADREM, puisque vous m'avez nommé au SYMADREM pour travailler sur la submersion marine, mais pas que sur ce sujet. Nous avons fait un COPIL dernièrement, durant lequel nous avons présenté 39 possibilités. Le SYMADREM travaille bien entendu de Port-Saint-Louis jusqu'au Grau-du-Roi. Nous avons présenté 39 actions possibles qui ont été retenues. Cela fait donc réellement 17 solutions.

Nous avons partagé entre la partie Grau-du-Roi, la partie La Cèze, la partie Arles, Camargue et la partie Port-Saint-Louis-du-Rhône. Nous travaillons vraiment dessus avec la possibilité de montée des eaux jusqu'en 2100. L'ACCM nous a donné ce travail.

Je dirais également que, par le biais du SYMADREM, vous savez que dans notre projet de restructuration du Petit Rhône, nous devons créer sept îles, puisque nous devons restructurer le lit du Petit Rhône. Nous allons donc recréer sept îles dans le lit du Petit Rhône, en faisant bien entendu du décorsetage.

On s'entend évidemment avec l'agriculture. On prend quelques terres, mais on va recréer la ripisylve - on ne veut pas la détruire - et créer ce chemin vert pour l'environnement. On va également créer des frayères à brochets.

Vous voyez donc que par le biais de la SYMADREM, etc., nous travaillons beaucoup pour les Saintes, et notre souci est la montée des eaux. Avant d'arriver à la délocalisation, il y a du chemin à faire, mais on y travaille, que ce soit aux Saintes ou au Grau-du-Roi, et pour la Camargue insulaire et Salin-de-Giraud, c'est très important, Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Madame Aspord.

Mme ASPORD.- Bonjour à tous.

Je voulais simplement revenir sur le planning et le calendrier qui vous inquiètent beaucoup, et vous préciser que concilier la sobriété et le développement durable en tenant compte du PCAET est un travail qui est mené par le PETR et vous l'avez présenté. En 2022, le premier PCAET a été actualisé, et il est désormais, dans le cadre d'une révision globale liée avec le SCOT, valant PCAET, et vous le savez.

Au niveau du calendrier, et je vais vous donner précisément ce qui a été défini au regard de la loi Climat et Résilience, il y a un planning très précis, qui est notamment en lien avec la modification du SRADDET, et vous savez qu'il a été vu en novembre 2024 et qu'il sera présenté normalement prochainement au Conseil régional au mois de mars 2025.

À cela s'ajoutera la révision du SCOT, qui est en cours et sur lequel nous travaillons, qui devra être défini au plus tard avant le 22 février 2027. Et en lien, c'est à l'échelle, cela se décompose à chaque fois derrière, il y a toutes les révisions qui devront être menées au niveau du PLU pour adapter les PLU au regard de ce développement durable, et au plus tard, tous les PLU devront être approuvés avant le 22 février 2028.

Voilà le calendrier défini dans le cadre de la loi Climat et Résilience et auquel nous devons nous tenir.

M. le PRÉSIDENT.- Voilà, et pour être complet sur les tritons, un premier comptage avait été fait autour de 200 têtes. Non, les 2 000, Monsieur Girard, je ne sais pas d'où vous les sortez.

Prenez le micro, je ne vous entends pas, Monsieur.

M. GIRARD.- Ce sont les estimations du CEN PACA et du Conseil scientifique du parc qui ont fait des comptages. Je le sais, parce qu'à l'époque en 2014, j'étais allé leur donner un coup de main.

Arrêtez donc de dire que ce sont des chiffres faux. C'est vous qui manipulez les chiffres. Étudiez vos dossiers, concrètement, faites-le : 2 900 en 2014, 200 et quelques en 2019 et 484 en 2020. Étudiez vos dossiers et on en reparlera.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord. Vous me communiquerez ces chiffres. Pour l'instant, ils ne sont pas portés à ma connaissance et j'en suis resté à 200, puisque vous parliez des chiffres de 2020, les derniers comptages de 2024 n'ont pas encore été communiqués. Nous attendrons donc le dernier chiffre.

Sur la présence de ces tritons, nul ne le conteste et nul ne souhaite évacuer ce sujet. Des discussions sont d'ailleurs menées avec la communauté, notre collectivité et le parc régional de Camargue.

Ces tritons, pour ceux qui nous écoutent, se situent sur la partie nord des papeteries Étienne. Il n'y a pas de projet pour l'instant sur cette partie-là. Nous avons demandé aux SDIS d'ailleurs, qui, à deux reprises, ont mis en eau les mares pour leur permettre de subsister. Un processus de préservation est donc mis en place. Nous attendons justement les éléments, qui nous

permettront de voir comment on peut protéger cette espèce dans cette zone arlésienne.

Je m'inscris donc totalement en faux lorsque vous dites que l'on ignore, que l'on met une croix dessus, que l'on veut bétonner, ce n'est pas vrai, c'est faux.

On veut avoir exactement la véritable notion et la véritable photographie de la présence de cette colonie de tritons crêtés, pour pouvoir prendre des bonnes mesures afin de les protéger. Et si l'on doit sanctuariser à un moment donné cette partie de ce foncier arlésien, nous le ferons sans problème, vraiment sans problème.

N'essayez donc pas d'instiller l'idée que l'on pourrait sacrifier ou ne pas tenir compte de ces espèces. C'est une espèce protégée, nous en convenons, et nous ferons en sorte de la protéger si besoin était, et dans l'ampleur qui correspond à sa colonie.

Voilà ce que je voulais dire. Monsieur Rafai, vous vouliez prendre la parole ?

M. RAFAI.- Oui, je vous remercie.

Je viens d'écouter les interventions et il est vrai que pour le concitoyen lambda, on entend parler de cycle, de PLU, de PCAET. C'est difficile quand même, lorsque l'on n'est pas de la partie.

On est traversé par deux parcs : on a la steppe de la Crau, mais pour moi, cela signifie qu'il y a une ingénierie disponible, plutôt que de prendre des cabinets d'études et de conseils, car les parcs s'appuient sur une charte qu'ils sont obligés de respecter.

On pourrait volontairement prendre des points des chartes ou de la charte du parc, et essayer de l'égrainer, essayer de s'en servir en tout cas pour l'ACCM et pour tous nos travaux divers et variés, parce que cela ne coûte rien, et puis ces chargés de mission et ces experts sont à notre disposition.

Plutôt que d'avoir dans un rapport : oui, on a deux parcs, on a des réserves, on a la steppe de la Crau, il serait intéressant d'avoir un vrai travail de fond.

Je crois que le parc de Camargue, comme le parc des Alpilles, ont une commission eau avec des scientifiques, avec lesquels ils travaillent. Tout cela pourrait juste s'ajouter à cette concertation avant d'arriver aux citoyens lambda. Je parle d'isolation thermique dans les logements, aussi bien publics que privés ; on peut parler de sensibilisation. C'est cette volonté qui manque.

Je sais qu'il y a la volonté de travailler, parce que c'est la règle. Il n'y a pas de souci là-dessus, mais c'est cela que les citoyens lambda, aussi bien que les professionnels, commencent à percevoir et voir, en se disant que l'urgence climatique est devant notre porte et que chacun doit y mettre du sien.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Girard, un dernier mot, et nous passerons au vote.

M. GIRARD.- Très brièvement, merci.

Je réfute l'idée que vous puissiez être porteur d'une idéologie quelconque, Monsieur le Président. Lorsque l'on détruit des prairies de Crau qui alimentent à 70 % la nappe phréatique et que l'on vous le dit, ce n'est pas une idéologie, c'est un fait concret. C'est une réalité, même si vous ne voulez pas la voir.

Lorsque c'est la Cour des Comptes qui dénonce la non-action au parc de Camargue et à l'agglomération, ce n'est pas une idéologie. C'est la Cour des Comptes, ou alors la Cour des Comptes est un ramassis d'idéologues.

Le PETR doit avoir les épaules bien lourdes, parce que tout sera de sa responsabilité dans la rédaction des documents structurants pour le territoire, mais malheureusement, ce sera toujours un portage politique, qui permettra de faire vraiment un projet de territoire à la hauteur.

Enfin, sur les tritons, depuis 2010, les partenaires nous demandent la protection effective du site par le biais d'un APPB. Ne dites pas, si on vous le demande, on le fera. Depuis 2010, les gens vous le demandent et vous n'avez rien fait, et il est écrit dans ce rapport que vous attendez d'avoir les chiffres pour porter un projet de développement sur le site. Les chiffres, on vous les donne tous les ans et vous faites semblant de ne pas les connaître.

Les partenaires scientifiques demandent donc un APPB, un arrêté préfectoral de protection de biotope, et la remise en eau en période de reproduction, qui n'est jamais faite. Ne dites pas que c'est fait, elle n'est jamais faite. Merci

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour ces échanges et j'invite ceux qui nous suivent, tous nos administrés des six communes de la communauté d'agglomération à aller sur le site de notre agglomération pour prendre connaissance à la fois de ce rapport qui est précis, et à la fois du très beau projet de territoire que nous avons mis sur pied, que nous avons élaboré et qui note - je crois, de mémoire - plus de 180 actions précises sur notre territoire.

Plutôt que d'écouter les grands discours politiques, j'invite nos administrés à aller sur ce site pour voir méticuleusement toutes les actions portées par nos différents collègues de l'agglomération.

Merci, nous passons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Je vous en remercie. En revanche, le rapport suivant, nous en prendrons acte.

7 : Ressources humaines / Rapport égalité entre les femmes et les hommes

M. le PRÉSIDENT.- La délibération est portée par Mme Laurie Pons. Elle concerne le rapport égalité entre les femmes et les hommes. Madame Laurie Pons.

Mme PONS.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport 2024 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de la communauté ACCM.

Ce rapport est élaboré conformément à la loi 2014-873 du 4 août 2014 et au Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1-2.

Le rapport aborde plusieurs aspects de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, y compris le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Quelques points clés du rapport incluent la répartition des femmes et des hommes par filière et catégorie, montrant une féminisation importante de la catégorie A. La présence majoritaire d'hommes dans la catégorie B s'explique par la compétence des déchets ménagers et assimilés ; la pyramide des âges avec une moyenne d'âge de 46 ans pour les agents de la collectivité, la répartition des emplois fonctionnels de direction avec une parité de 50 % pour chaque sexe, les salaires bruts annuels où seule la catégorie A montre une différence significative entre les hommes et les femmes.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport ci-annexé retraçant le bilan 2024 de la communauté ACCM en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Vice-présidente.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? *(Pas de demande.)*

Nous prenons donc acte de ce rapport, je vous en remercie.

LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PRENNENT ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.

8 : Finances / Débat et rapport d'orientations budgétaires 2025

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne le rapport d'orientation budgétaire 2025. Nous arrivons au cœur de notre Conseil avec ce ROB. Avant de donner la parole à Mme Mandy Graillon, notre Vice-présidente déléguée aux finances, qui va vous présenter le fruit d'un long et complexe

travail, permettez-moi de vous rappeler les trois axes autour desquels nous avons construit ce budget.

C'est bien entendu le développement et l'attractivité de notre territoire. C'est l'amélioration du cadre de vie pour nos différents administrés, et c'est la solidarité et la cohésion du territoire.

C'est un budget, vous le verrez, que nous avons voulu très pragmatique, ambitieux, et surtout au service des habitants.

Madame Graillon, vous avez la parole.

Mme GRAILLON.- Je vous remercie, bonjour à tous.

Vous le savez, la présentation du ROB est une obligation réglementaire. Il s'agit d'avoir un débat sur les orientations qui nous amèneront à voter le budget lors du prochain Conseil communautaire. Aujourd'hui, l'idée est de débattre sur les axes principaux, qui constitueront ce futur vote du budget, et donc l'ensemble des actions qui seront menées sur l'année 2025.

Tout d'abord, quelques éléments de contexte : vous le savez, nous avons attendu pendant longtemps le budget de l'État, et cela a donc créé un contexte d'incertitudes et un peu d'instabilité sur l'ensemble de nos collectivités, que ce soit les mairies ou les agglomérations, puisque l'on ne savait pas à quel point nous allions devoir contribuer au redressement des finances de l'État.

Cette incertitude est enfin terminée, et je pense qu'aujourd'hui, nous voyons un peu plus clair sur les directions que nous allons devoir prendre.

Vous le savez, l'État va demander finalement aux collectivités locales de concourir à hauteur de 2,2 milliards d'euros au redressement global des comptes publics. Nous avons donc deux conséquences principales à cette annonce du gouvernement : la hausse des cotisations employeurs à la caisse de retraite des fonctionnaires, un impact que nous avons évalué à 200 000 euros pour 2025. Et le deuxième impact, ce sera notre contribution au fonds de réserve qu'a appelé l'État, que nous, on appelle entre nous le DILICO, et que nous avons préféré, par mesure de sécurité, mettre dans ce ROB et dans le futur budget à hauteur de 1 million d'euros, puisque c'était le montant qui avait été prévu initialement dans le fonds Barnier, et qu'a priori, au vu des premiers éléments que nous avons, nous devrions, nous, ACCM, avoir le même impact que ce qui était initialement prévu dans le fonds Barnier. Ce sont donc un million d'euros que nous devons donner à l'État pour contribuer au redressement des comptes publics.

Nous avons passé l'année dernière un pacte financier et fiscal. Ce pacte financier et fiscal est aujourd'hui notre colonne vertébrale pour construire l'ensemble de nos perspectives budgétaires et financières. On s'appuie donc dessus.

Les objectifs sont les mêmes, les axes sont les mêmes. Il est le cadre de référence, à la fois sur les relations que nous pouvons avoir avec les communes - nous y reviendrons plus tard - l'ensemble des montants que nous reversons aux communes, mais aussi pour appréhender notre propre

prospective budgétaire et les équilibres financiers que nous devons absolument maintenir pour nous projeter dans l'avenir.

Quelques mots sur les résultats 2024, puisque l'on s'appuie évidemment sur les résultats 2024 pour bâtir ceux de l'année 2025. Ils sont provisoires, nous les voterons lors d'un prochain Conseil communautaire, mais ils sont quand même quasiment arrêtés.

Nous constatons donc que l'ensemble de nos budgets demeurent excédentaires en fonctionnement, mais que nous avons en revanche des budgets déficitaires en termes d'investissements. Nous commençons donc à investir beaucoup à l'ACCM, et nous avons absolument besoin de renforcer le concours de nos partenaires financiers, c'est-à-dire les autres collectivités, parce qu'en termes de taux de subventionnement à l'ACCM, nous sommes moins performants que le sont, par exemple, nos communes membres. Il faut donc absolument arriver à augmenter ce taux de subventionnement de nos projets, et en particulier de nos projets structurants.

Nous avons donc voulu vous faire une petite *slide* sur les équilibres globaux de l'ACCM, pour vous montrer que le budget principal représente 69 % du budget de fonctionnement et 48 % du budget d'investissement.

Les objectifs que nous avons suivis sur cette construction budgétaire et qui sont à débattre aujourd'hui, c'était tout d'abord d'endiguer l'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement. On avait un peu le même enjeu l'année dernière. Nous avons de gros projets structurants qui arrivent sur l'année prochaine, l'année d'après ; des projets sur lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années et qui vont commencer à sortir de terre. Et pour pouvoir porter ces investissements ambitieux, nous avons besoin d'endiguer, de contrôler notre section de fonctionnement pour avoir les moyens de ces ambitions.

Ensuite, la deuxième contrainte que nous avons était donc de prendre en compte le DILICO, le fameux million d'euros de l'État. Nous avons toujours la contrainte, ou en tout cas la volonté politique de ne pas augmenter les impôts communautaires cette année, de conserver un autofinancement fort, de réserver des crédits budgétaires en investissements et en fonctionnement pour certaines études, pour nos projets structurants, et de poursuivre notre politique de désendettement.

Voici donc l'ensemble des objectifs qui ont fixé nos grands axes pour la construction budgétaire.

Il s'agit de se concentrer sur les montants du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports, après correction des flux réciproques. On entend par flux réciproques la refacturation des dépenses de personnel et de frais de structure sur les budgets annexes.

Les budgets annexes des zones économiques ne sont pas dans ce graphique, car leurs résultats sont peu significatifs sur les jeux d'écriture globaux de l'ACCM.

Un petit focus sur les équilibres financiers et les indicateurs financiers globaux de l'ACCM, puisque c'est cela avant tout qui constitue l'ossature du futur budget. Notre taux d'épargne brut, qui mesure la part des recettes

courantes non consommées par le financement des dépenses de fonctionnement, est cette année estimé à 7% au stade des prévisions budgétaires. Pour rappel, il était au niveau de 10% en 2024 et de 12% en 2023.

L'épargne nette, c'est-à-dire notre ressource disponible après le paiement de la dette pour le financement des investissements, est estimée à 5,14 millions d'euros. Enfin, la capacité de désendettement : c'est un critère de solvabilité particulièrement scruté par les banques et les futurs investisseurs, sachant que le seuil de vigilance est à dix ans, la situation d'ACCM est très bonne, puisqu'elle s'élève à 3,36 ans, car depuis plusieurs années, nous sommes dans une stratégie de désendettement de l'agglomération - je le rappelle - pour pouvoir porter à l'avenir les investissements importants qui se présentent à nous.

Ces bons indicateurs nous rappellent quand même toujours l'obligation que nous avons à contrôler nos dépenses de fonctionnement pour entrer et rester dans un cercle vertueux, mais également, comme je l'ai dit plus haut, d'augmenter les financements extérieurs sur nos projets pour pouvoir arriver à porter le NPNRU, le PEM, la requalification de Fourchon et les investissements dans les différentes communes qui arrivent sur les prochaines années.

Une *slide* sur les recettes de fonctionnement : concernant la fiscalité, cette année, nous ne proposons donc pas d'augmentation de la fiscalité et nous conservons la totalité des montants d'imposition, pas d'augmentation d'impôt.

La recette fiscale supplémentaire par rapport à 2024 provient donc du dynamisme de nos bases et pas d'une augmentation des taux. L'augmentation du produit de fiscalité est estimée à environ 1,1 million. Les dotations de l'État s'élèveront cette année à 17,42 millions d'euros, tandis que les produits des services seront en augmentation de 17% par rapport à l'année dernière, se rapportant essentiellement à l'assainissement, et s'établiront au global à 21 millions d'euros.

Je voulais vous parler ensuite des dépenses de fonctionnement. Nos dépenses de fonctionnement mettent en exergue un certain nombre de rigidités structurelles – nous en avons parlé l'année dernière - particulièrement sur les charges à caractère général, qui représentent tout de même 51 millions d'euros et 27 millions sur le seul budget principal.

Si l'ACCM demeure largement dépendante des augmentations des coûts de l'ensemble de ses contrats, c'est particulièrement vrai sur les déchets, puisque vous savez que c'est un milieu qui est peu concurrentiel et très souvent, à chaque fois que l'on renouvelle les marchés publics ou les prestataires, on se prend des augmentations sur lesquelles on ne peut pas faire grand-chose. Que ce soit sur la collecte, sur le transport, sur le traitement des déchets, cela fait des augmentations de contrats qui s'imposent à nous.

Il convient de noter un effort conséquent des services, et je tiens à les remercier, pour contenir ces charges à caractère général. Tout le monde a fait d'énormes efforts cette année pour arriver à rester sur le cap de l'année dernière et ne pas avoir une augmentation de ces charges de

fonctionnement, pour contribuer notamment au fonds de l'État sur le million d'euros.

Ce qui est également important, et on en avait parlé l'année dernière et je les remercie, c'est l'ensemble des syndicats et des structures auxquelles nous contribuons, qui cette année encore ont compris l'exigence qui était la nôtre, et sont restés à des demandes de cotisations et de subventions qui sont les mêmes que l'année dernière, car les contraintes qui s'imposent à nous doivent également s'imposer à nos partenaires, et l'effort doit être global.

Concernant les charges de personnel, nous prévoyons une hausse de 3,75 %, qui s'explique essentiellement par la hausse des cotisations dont j'ai parlé en début d'exposé, et l'impact en année pleine des recrutements que nous avons opérés en 2024, et modulo quelques besoins en RH qui nous restent à couvrir, mais qui seront eux aussi très contraints et très réduits cette année aux recrutements absolument essentiels.

Nous notons également le maintien des enveloppes de subvention au profit des acteurs essentiels de notre territoire, et à commencer par le tissu associatif. Pour les associations d'entreprises, de commerçants et toutes les associations que nous soutenons, il était important pour nous de pouvoir maintenir ces enveloppes.

Je voulais vous faire également un petit focus sur les relations financières qu'ACCM entretient avec les communes voisines. Vous le savez, nous avons une politique très élevée sur les montants que nous reversons aux communes. Quand la moyenne nationale est à une contribution de 156 euros par habitant, à la fois attribution de compensation, dotation de solidarité et fonds de contribution, nous reversons 435 euros par habitant en moyenne.

Nous sommes donc une agglomération qui a des relations financières particulièrement importantes avec ses communes membres. Et nous avons renforcé cette collaboration l'année dernière avec la création des fonds de concours, pour venir également en investissements aider le développement des communes partenaires.

J'en ai parlé plus haut, vous avez la liste des structures partenaires, que ce soit le SYMADREM, le PETR, le Conservatoire, Sud-Rhône Environnement et les deux parcs, pour lesquels nous avons des contributions importantes, mais que nous devons absolument arriver à maintenir et à ne pas augmenter sur les années qui viennent.

Je passe maintenant à la section d'investissement. La section d'investissement repose en grande partie - on l'a dit - sur l'autofinancement, puisque nous avons peu de subventions extérieures. Elle s'élève à hauteur de 28 millions d'euros, tout budget confondu.

On devra donc faire un effort tout particulier en 2025 sur cette recherche de financements et on s'y emploie d'ores et déjà. Il nous faudra absolument avoir une consommation efficiente des crédits alloués à l'ACCM sur le contrat régional. Une négociation à venir d'un nouveau contrat avec le département, puisque le dernier vient d'être terminé. Il nous faudra donc lister les projets que l'on veut mettre dans le nouveau contrat départemental. Le dépôt de neuf dossiers au titre de la DECIL et du DETR, nous en parlerons dans la suite de l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Une contractualisation pluriannuelle avec l'Agence de l'Eau, qui nous manque également pour pouvoir avoir une relation de partenariat financier stable avec l'Agence de l'Eau. Et enfin, un recours plus important aux fonds européens, et en particulier aux FEDER sur des projets structurants, parce que là encore, nous avons peu fait appel aux fonds européens.

Et enfin, nous aurons des encaissements importants : le solde des recettes de la première tranche du canal de la Haute Crau pour 2 millions d'euros et une partie des recettes de la deuxième tranche que nous toucherons également dès cette année.

Quant à l'emprunt, nous avons positionné un emprunt d'équilibre d'un million d'euros, qui est un emprunt - je dirais - de sécurité, car l'année dernière, nous avons positionné le même emprunt, mais nous ne l'avons finalement pas sollicité. La volonté est de faire la même chose cette année, mais on l'inscrit quand même au budget par mesure de sécurité.

L'encours de la dette est donc largement supportable pour une communauté d'agglomération comme la nôtre. Elle est en diminution de 3,8 millions d'euros, tous budgets confondus par rapport à l'année dernière.

Et comme les années précédentes, la structure de notre dette est classée en A1 au regard des critères de la charte de bonne conduite des produits structurés dits « Gissler ».

Plus globalement, depuis le début du mandat, l'encours global de dette a diminué de 17 % sur l'ensemble de nos budgets consolidés. Cette maîtrise budgétaire accrue - et je le répète - est décisive, non parce que l'on a envie de mettre des cacahuètes de côté, mais pour pouvoir porter et assurer notre capacité à porter les investissements majeurs qui nous attendent dans les années qui viennent.

Les dépenses d'investissement s'élèvent cette année à 51 millions d'euros, et en toute logique, les trois quarts de ces dépenses sont des dépenses d'équipement, qui s'élèvent cette année à plus de 40 millions d'euros. Afin de programmer au mieux les investissements présents et futurs, nous développons la pratique des APCP, pour pouvoir prévoir correctement sur plusieurs années les crédits que nous devons effectivement décaisser et prévoir sur ces projets structurants d'investissement. Et nous avons un PPI en cours de finalisation, là encore pour nous permettre d'anticiper au mieux les travaux que nous devons mener sur cinq ans.

Après tous ces équilibres financiers et ces repères qui sont le squelette de notre ROB, je voulais vous rappeler rapidement, même si nous y reviendrons en détail au moment du budget, et chaque Vice-président s'exprimera sur ses projets de 2025 et sa trajectoire 2025, mais nous voulions quand même vous faire un *slide* qui rappelle tout ce que vous avez dans le ROB, c'est-à-dire les gros projets que nous porterons en 2025, autour des trois axes majeurs qu'a rappelés le Président : l'hôpital, la contribution à l'hôpital, le SYMADREM, la compétence déchets avec la mise en conformité des déchetteries, les zones d'activité avec des budgets renforcés sur la voirie, sur l'éclairage public ; l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau, les premières acquisitions, les premiers investissements qui commencent sur le NPNRU de Barriol, l'acquisition d'un hangar pour délocaliser le service

des DMA à Tarascon, la création de la déchetterie de la zone nord à Arles, et le petit équipement que l'on donne à l'école de musique, sur la défense incendie ou sur les déchets, qui sont des dépenses que l'on a chaque année.

Comme je l'ai dit, nous y reviendrons en détail lors du vote du budget, mais il convient toutefois de conserver en tête, dans le débat que nous pourrions avoir sur ce ROB, que les projets structurants que sont le NPNRU de Barriol et des Ferrages à Tarascon, le PEM d'Arles, la requalification de Fourchon, l'aménagement des papeteries Étienne, ou encore la construction de l'aire des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau sont les gros projets sur lesquels nous travaillons dès aujourd'hui en fonctionnement et un peu en investissement, et qui sur les quatre ou cinq prochaines années mobiliseront notre budget.

Nous avons la particularité de la commune de Saint-Martin-de-Crau, qui a une nouvelle mandature et un nouvel exécutif à sa tête, avec lequel nous devons bien entendu dans les prochains mois travailler pour faire entrer dans ce PPI et ses perspectives budgétaires les projets structurants que vous voudrez porter, et qui toucheront aux compétences de l'ACCM.

Nous serons bien entendu au rendez-vous sur ces projets structurants, mais nous sommes bien conscients que l'on doit vous laisser le temps pour faire le point, puisque les villes doivent également être motrices dans ces projets.

L'ACCM vient accompagner une volonté d'une ville sur des projets. On travaillera avec vous, mais c'est la raison pour laquelle sur le ROB et sur le budget à ce moment, même si sur la compétence eau-assainissement, sur les zones d'activité, etc., on a d'ores et déjà libéré des enveloppes pour Saint-Martin, on devra demain affiner ces projets et discuter des projets qui entreront dans le PPI, comme on l'a dit, à horizon cinq ans, c'est-à-dire vos projets structurants.

Je voulais quand même faire un petit focus sur cette particularité, qui est due à l'instabilité qu'il y a eu pendant quelque temps, et au fait que les projets dans les tiroirs ne sont pas forcément en adéquation avec votre volonté. Et demain, les deux stratégies devront coordonner et nous devons travailler ensemble là-dessus.

Je voudrais également dire que dans ce ROB, il y a une augmentation proposée du contrat de ville. Là encore, sur une stratégie qui a été partagée, que nous avons bâtie sur ces deux dernières années, pour renégocier le contrat de ville avec l'État. Il était donc normal pour nous, cette année, de donner l'ambition à ce nouveau contrat de ville, de donner les moyens à ce nouveau contrat de ville d'exister, et donc de faire un effort sur ce sujet-là.

Vous le voyez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, le cap qui a été fixé depuis plusieurs années est toujours le même.

On ne change pas un cap en fin de mandature, mais c'est la concrétisation de ce cap qui a été fixé il y a plusieurs années. La structure du budget est donc la même, mais à l'intérieur, on voit bien que les projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années commencent à porter leurs fruits et commencent à demander des crédits importants pour assurer leur mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame Graillon. Avant de vous donner la parole, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire notre Vice-présidence aux finances, c'est-à-dire que l'ACCM, vous l'avez compris, est réellement à l'écoute des six communes qui la composent, et est consciente des défis qui sont ceux de ses communes.

Madame, chère collègue première Vice-présidente, vous pouvez compter sur l'écoute de l'ACCM quant aux projets qui seront les vôtres, puisque vous venez d'arriver, vous vous installez. Ces projets ne sont pas encore élaborés dans le détail pour être soumis à l'examen de l'ACCM, mais sachez que dès lors qu'ils le seront, que ce soit dans l'eau, dans la voirie, au pôle d'échange multimodal, qui - je crois - est l'un des projets, l'ACCM sera au rendez-vous, comme elle est au rendez-vous des autres communes, dès lors que celles-ci portent des projets structurants pour leur territoire.

Voilà ce que je voulais vous dire.

La discussion est ouverte. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Dellanegra.

Mme DELLANEGRA.- Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, et je vous en remercie, arriver effectivement au sein de la municipalité de Saint-Martin-de-Crau le 25 novembre, et le 5 décembre dans cette instance, c'est effectivement derrière nous à peine trois petits mois qui ne nous ont pas permis de participer à un processus de construction budgétaire démarré bien avant.

Je voulais vous remercier malgré tout d'avoir pu flécher dans les orientations budgétaires de l'ACCM, pour 2025 en tout cas déjà, des montants nous permettant d'aller sur des projets pour certains nécessaires – et vous les avez cités - comme l'aire des gens du voyage qui est attendue depuis quelques années, mais effectivement, sur l'eau et l'assainissement, ou encore sur nos zones d'activité économique qui le méritent. Je vous remercie de l'avoir inscrit en 2025.

Nous avons bien en tête que nous devons redoubler d'efforts et de rapidité pour vous produire tous les dossiers constitutifs des projets que vous pourrez porter, que l'on portera conjointement au sein de nos instances respectives.

Vous en avez cité un, effectivement, qui nous tient à cœur et que l'on a envie de défendre dans le cadre de ces plans pluriannuels d'investissement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Girard, vous avez le micro.

M. GIRARD.- Merci de me redonner la parole.

J'en profite, car je n'étais pas au dernier Conseil communautaire, pour souhaiter la bienvenue à Madame Dellanegra, et la féliciter pour son élection.

Je vais imposer une autre lecture que celle qui a été faite par Mme Graillon sur les finances de l'agglomération, mais vous vous en doutez. À vous écouter, tout va bien dans le meilleur des mondes, c'est grâce aux efforts de la collectivité et notamment des élus.

Je rappellerai que si vous avez redressé les finances de l'agglomération, c'est d'abord et avant tout en augmentant les taxes, et notamment la taxe sur les ordures ménagères. C'est donc, encore une fois, les citoyens qui ont payé. Enfin, ce sont surtout eux que l'on doit remercier, plus que vous, sur le fait d'avoir réussi à retrouver un budget, ou en tout cas une sérénité financière sur l'agglomération.

Comme je l'ai dit précédemment, la taxe sur les ordures ménagères, si on l'a augmentée, c'est encore une fois parce que malgré le fait que vous dites que vous remettez à niveau les déchetteries, il n'y a eu aucun travail de fait, que ce soit sur le tri jusqu'à maintenant, sur le fait de devoir opérer une baisse drastique des émissions de déchets sur notre territoire. Que ce soit Arles ou Saintes-Maries-de-la-Mer, nous sommes largement au-dessus des standards régionaux et des standards nationaux.

Le meilleur moyen de faire des économies sur les déchets, qui est le premier budget de l'agglomération, ce sera de produire moins de déchets. Pour le moment, on en est au point zéro. C'est donc encore une fois le contribuable qui paye pour la bonne santé financière.

Vous dites que vous avez du mal à subventionner les projets, mais si, encore une fois, l'agglomération est fâchée avec la région, c'est notamment à cause de vous. C'est l'action de M. De Carolis qui a réussi à se fâcher avec la région. J'ai l'impression que tout ce qui va mieux dans l'agglomération, c'est finalement grâce aux contributions des contribuables. Et tout ce qui va mal, c'est malheureusement à mettre au crédit de votre action. C'était pour le budget.

Au-delà du budget, c'est un projet, en fait, qu'il nous faut regarder. Vous avez eu des jolies phrases sur l'ambition, le développement durable, l'écologie, il y a quelques minutes, Monsieur De Carolis, vous nous dites encore une fois que le développement durable doit ruisseler un peu partout dans les projets des collectivités, et lorsque vous nous avez présenté les trois axes autour desquels vous avez bâti ce projet d'agglomération, vous n'avez absolument pas parlé d'environnement et de développement durable, et je le répète, ce sera vraiment ce qui conditionnera le fait de vivre dans un environnement serein au niveau de l'agglomération dans quelques années.

Pour tout vous dire, quand vous avez construit ce projet, la notion même d'environnement et de développement durable est reléguée à la dernière section du chapitre 2 sur l'amélioration du cadre de vie. Cela pourrait sembler anodin, mais c'est vraiment la démonstration que ces éléments-là ne tiennent pas une part importante dans votre réflexion et qu'en tout cas, cela ne peut pas irriguer dans la manière dont vous construisez le projet, la politique de l'agglomération.

Si l'on parle un peu d'économies, parce que c'est une prérogative agglomération, je regrette que dans le projet que vous nous proposez, il n'y ait pas un mot sur les terres agricoles, qui sont pourtant les garantes de la

souveraineté alimentaire. Ce sera le territoire de demain que l'on construira avec les agriculteurs. Ce sont également les garants de l'image, puisque ces terres agricoles abritent des races domestiques, moutons, taureaux, chevaux, qui participent à la préservation et à l'attractivité de notre territoire.

Finalement, quand je lis votre projet, j'ai l'impression que cela ressemble à n'importe quel projet de territoire avec une espèce de *novlangue*, des items que l'on pourrait plaquer un peu n'importe où : « dynamiser le tissu local, forger un avenir innovant, stimuler le dynamisme local, connecter le territoire, cultiver notre authenticité ». Ce sont de belles formules, mais cela manque singulièrement de singularité et je trouve que c'est assez peu attaché aux réalités, à une vision qui pourrait être beaucoup plus territorialisée, terre à terre, aux enjeux de notre territoire.

J'ai également du mal à voir dans le projet que vous nous proposez, un projet commun à l'ensemble des villes. Cela ressemble plus à la somme, à l'agglomérat des projets des villes de l'agglomération qu'à un projet commun. Et j'ai tendance à croire que la somme des intérêts particuliers ne fait pas un projet collectif.

On attend toujours un PLU mutualisé pour nous permettre d'avancer sur l'habitat et sur le développement du territoire ; un projet structurant sur les déchets : les SEN continuent à gérer les déchets de leur côté ; sur le tourisme, qui est l'un des principaux secteurs d'attractivité du territoire, où les communes gardent un petit peu leurs prérogatives.

On voit en France se dessiner à l'échelle de beaucoup d'intercos, des projets communs par le biais d'infrastructures communes, que ce soit sportives, que ce soient des incinérations au niveau des déchets. Là, on est vraiment au bout à bout, les papeteries d'un côté, le NPRU d'un quartier à l'autre, et je ne vois pas de projet d'agglomération commun, de projet commun. Il n'y a peut-être que sur l'eau, encore une fois, par le biais des réseaux, où je lis une communauté d'intérêts et un projet global.

Sur l'habitat va se poser la question de comment accéder à la propriété et à l'installation, avec l'augmentation des prix de l'immobilier qui montent en flèche sous l'impulsion de nombreux facteurs, que ce soit la modernisation, que ce soient les locations meublées, qui ne posent pas juste la question des logements disponibles. Il y a 3 500 logements vides, je crois, mais quel impact cela peut avoir sur le prix de l'immobilier ? Quel habitat demain avec des températures estivales qui vont avoisiner les 50 degrés ? Je ne vois rien dans votre projet.

Vous nous parlez de dynamiser le territoire, mais où sont les déchetteries pour les professionnels ? Vous nous dites qu'enfin, il y aura une déchetterie au nord de Arles. J'espère qu'elle sera ouverte aux professionnels, parce que je l'ai déjà dit, je me fais le relais de tous les petits entrepreneurs qui n'ont pas de solution. Cela a un impact sur l'attractivité. Quand une entreprise ne peut pas travailler sur le territoire, où est l'attractivité ?

Quelle agriculture demain, avec la disparition des terres agricoles, avec les enjeux pressants sur l'eau ? J'en ai déjà parlé.

Quel est le projet de territoire qui se mettra en mouvement pour que l'on participe activement à la réduction des émissions de CO2, à la

conservation de territoire qui capte efficacement le CO2 ? On nous dit que le PCAET sera remis en 2028. On aura finalement évité le sujet tout au long de ce mandat. Et vous nous parlez de politique de la ville. La section investissement, c'est 10 000 à 50 000 euros d'investissement pour la politique de la ville. De qui se moque-t-on ?

N'importe quel habitant du territoire qui vit à proximité des QPV ou des zones sensibles, se dit que l'on se moque du monde. La situation est à ce point dégradée et vous ne le voyez pas.

Le projet NPRU qui a toutes les vertus, c'est un projet urbain. Il n'effacera jamais les différences sociales. Il ne viendra pas à bout des insécurités comme vous le pensez. On en parlera un petit peu plus tard.

Le projet que vous portez est un projet de gestion. On restaure les déchetteries. On rebouche les tuyaux de l'eau, mais ce n'est pas un projet commun, ce n'est pas un projet qui se confronte aux grands enjeux du territoire.

Vous êtes obsédés par les formules autour du « dynamisme économique », je ne sais même pas ce que vous mettez derrière, qui serait la clé de tout, qui résoudra tous les problèmes, au prix même de la qualité de vie, de l'environnement. On est dans la formule Coué, vraiment dans l'injonction.

Les formules que vous adoptez, on pourrait finalement les transposer n'importe où. Je le répète, dans ce projet, je ne vois pas la singularité et comment on tire le meilleur parti des enjeux et des richesses du territoire. Et preuve qu'il n'y a pas de projet et que l'on n'en fait pas la publicité, c'est que notre agglomération n'a même pas d'outil de communication pour expliquer ce qu'elle fait. La plupart des habitants de l'agglomération ne comprennent pas comment s'articule l'agglomération avec la ville.

On a un site internet, et je peux vous dire qu'il y a des pages qui ne sont pas mises à jour depuis très longtemps. On n'a même pas de journal qui présente ce que fait l'agglomération et qui permet aux citoyens de s'y retrouver.

Monsieur le Président, vous êtes un homme de communication, et vous communiquez sur plein de choses. Je me dis que si vous n'avez pas réussi à communiquer, je sais que c'est en train de changer et que vous y travaillez à l'agglomération depuis quatre ans, c'est bien qu'il y avait finalement peu de choses à dire, peu de choses sur lesquelles on pouvait s'appuyer pour valoriser les actions de l'agglomération.

Décidément, que ce soit sur le budget, sur les questions financières, je le répète, ce sont les habitants qui ont payé. C'est grâce à eux que le budget retrouve une certaine sérénité. Et sur le projet de territoire, il ne me semble pas à hauteur des enjeux auxquels nous allons être confrontés. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Girard. Je vais passer la parole à M. Rafai.

M. RAFAÏ.- Je vous remercie de cette présentation. Je voulais juste, Madame Graillon, à la page 31, on ne comprend pas la taxe d'enlèvement

des ordures ménagères. Y a-t-il une augmentation ou non ? Je la vois moindre d'environ 2,38. Peut-on avoir une explication ? Qu'est-il écrit alors à la page 31 ?

M. le PRÉSIDENT. - En attendant que Mme Graillon retrouve la bonne page, je souhaiterais vous annoncer que nous avons pris la décision, et Monsieur Rafai, je crois que vous serez intéressé par ce que je vais dire, d'expérimenter une nouvelle ligne de transport entre Mas Thibert et Saint-Martin-de-Crau. Et nous le ferons, vous voyez, à partir de septembre prochain pour une année expérimentale, pour voir si le besoin est réel. Il semblerait que ce soit demandé, on s'est donc dit qu'il était important pour nous de tester cette ligne.

Cet engagement financier ne fait pas partie de la DSP que nous avons passée avec le délégataire, c'est donc en supplément, mais je pensais que c'était important, nous en avons discuté avec Mme Ferrand-Coccia, de le mettre dès cette année à notre budget, à partir de septembre, pour une année expérimentale pleine, donc de septembre à septembre.

Voilà l'information que je voulais vous donner.

Peut-être que Mme Graillon a retrouvé sa page. Oui.

Mme GRAILLON. - Oui, mais je l'ai dit dans mon exposé, c'est l'augmentation de la base, ce n'est pas nous, c'est l'État. Chaque année, l'État revalorise les bases de la TEOM, mais depuis 2022, on n'a pas fait d'augmentation de la TEOM. Il y en a eu une seule sur la mandature.

M. le PRÉSIDENT. - Voilà pour cette précision. Monsieur Rafai ?

M. RAFAÏ. - Merci de l'explication, mais quoi qu'il arrive, le contribuable de l'ACCM la paiera d'une manière ou d'une autre. On verra tout à l'heure pour l'assainissement.

Je trouve que votre présentation est la même que depuis 2020, vos trois thématiques, il n'y a aucun souci. Je m'abstiendrai, on réservera en tout cas nos propos lors du budget un peu plus étayé.

Des petites remarques : c'est d'abord, l'État, encore une fois, qui lui, n'a pas peur d'avoir des déficits extraordinaires, mais qui contraint les collectivités - et vous l'avez dit. On demande à l'ACCM de participer pour à peu près un million d'euros, en tout cas pour l'instant. Je trouve cela quand même un peu fort de café, alors que les collectivités, on leur donne de nouvelles compétences avec toujours moins de moyens. Elles sont donc en permanence sous pression, parce que ce sont les seules qui sont en face des habitants, des structures, des partenaires. Alors que les collectivités sont obligées d'avoir un budget à l'équilibre, ce n'est pas le cas de l'État.

J'aurais souhaité que les six maires envoient un courrier au préfet, un courrier à l'État, pour dire : n'abusez pas, nous sommes contraints de partout, dans nos communes, et en plus à l'agglomération. Voilà une revendication de citoyens d'en bas et d'élus d'en bas, un message fort à l'État, que ce soit ce gouvernement ou celui d'avant.

Et rappeler que les collectivités, c'est pratiquement 70 % des investissements qui se passent sur les territoires. Ce sont donc des acteurs majeurs, en tout cas pour l'aménagement du territoire du pays, et que l'on ne le dit pas assez. Il faut le répéter en permanence.

En tout cas, merci pour cette ligne expérimentale, parce que je l'avais demandée il y a plus d'un an maintenant. Nous avons échangé, nous avons fait des réunions avec Mme Ferrand-Coccia. Je voudrais juste dire que si c'est pour septembre, ce serait bien que le projet expérimentation se fasse avec les habitants, parce que je rappelle qu'à l'ancienne mandature, on avait tenté une expérience, mais comme on n'avait pas travaillé avec les habitants, l'expérience n'a pas été bonne. Du coup, cela a été annulé, parce qu'il y a eu une mauvaise communication.

En tout cas, vous avez des outils à votre disposition, qui sont le conseil du village, les associations, les habitants, la mairie annexe. Et cela serait vraiment bien de travailler avec la population. Vous avez cette possibilité. Je suis content que vous ayez répondu à une requête que j'ai émise il y a deux ans.

M. le PRÉSIDENT.- Madame Ferrand-Coccia.

Mme FERRAND-COCCIA.- Je sais qu'une ligne a déjà été mise en place, mais elle n'était pas vraiment une ligne régulière au sens de plusieurs allers-retours par jour. Ce sera le cas.

Quoi qu'il arrive, on la mettra en place parce que c'est Transdev qui nous fait des propositions, parce que ce sont quand même des professionnels de l'exploitation. Nous serons vigilants, par exemple, à ce que les horaires correspondent avec ceux des points d'intérêt, à savoir du marché, des lycées, etc., mais une ligne de transport n'est pas gravée dans le marbre et, de toute manière, quoi qu'il arrive, s'il faut faire des ajustements parce qu'elle fonctionne, nous n'hésiterons pas à le faire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Abonneau, vous avez la parole.

M. ABONNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Je voudrais revenir, Monsieur Girard, sur le petit focus que vous avez fait sur le tourisme. Vous confondez territoire et destination.

Le territoire est un découpage administratif, mais on ne visite pas un territoire, on visite une destination. On ne visite pas les Bouches-du-Rhône, on vient en Provence ; on vient à Arles, on va en Camargue, on visite les Saintes. Ce sont ces notions de destination qui sont importantes pour un touriste.

Les différents acteurs travaillent donc tous ensemble, à travailler des destinations et à faire en sorte que les touristes viennent sur nos territoires. Ensuite, ils visitent Arles, la Camargue, ils dorment à Saint-Martin-de-Crau, à Tarascon, ils visitent le château. C'est cela qui est important, ce n'est pas l'entité administrative qui porte le projet.

Ce qui est important est la destination et la manière dont on la markette. C'est ce que l'on fait avec les différents acteurs aux différents échelons : communaux, départementaux et régionaux.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Abonneau. Je vais donner maintenant la parole à Mme Mandy Graillon pour répondre aux propos tenus par M. Girard il y a un instant.

Mme GRAILLON.- Je vais essayer de lui répondre, mais c'est parfois un peu compliqué, car vous faites vraiment preuve de mauvaise foi. À chaque fois, j'ai l'impression de répéter la même chose. À un moment, cela atteint ses limites.

Vous avez parlé de la région et de la brouille, soi-disant, que nous aurions avec la région et M. Muselier. Il se trouve que c'est justement la région le plus gros partenaire financier de l'ACCM, puisque nous avons un contrat régional, « Nos territoires d'abord », qui finance le PEM, les déchetteries.

La région a été l'un des partenaires les plus importants de la première tranche de la requalification du canal de Haute Crau. Vous pourriez dire que ce n'est pas nous, mais il y a quelques mois, de la deuxième tranche, et cela, c'est nous. Clairement, comme je l'ai dit, c'est plutôt du côté du contrat départemental qu'il va falloir renégocier, et des fonds européens, que l'on doit aller chercher des nouveaux crédits.

La région est un partenaire qui travaille main dans la main avec l'ACCM, sur les compétences qui sont les siennes, parce que vous le savez, la région a depuis quelques années à cœur de se recentrer sur ses compétences, et ne vient donc pas donner sur tout et n'importe quoi, mais en tout cas sur les compétences qui sont les siennes et les nôtres, la région est un partenaire avec lequel nous travaillons très bien.

Sur les déchets, c'est un peu la même chose. Nous avons eu le même échange la dernière fois. Nous avons plus 13 % de quantité de tri collecté sur l'année 2024 sur l'ensemble de l'agglomération. Si vous estimez que c'est ne rien faire, je ne sais pas quoi vous répondre : plus 13 % sur une année. Tout cela est bien le résultat de politiques que l'on a menées sur les années 2021, 2022, 2023, et qui portent leurs fruits, qui ont commencé à porter leurs fruits en 2024 en grande quantité, qui le porteront encore en 2025.

Ce sont 530 producteurs de déchets sur l'ensemble de l'agglomération qui ont été concernés par la mise en place de nouveaux exutoires de tri, de modification de quantité de déchets auprès des professionnels, à qui on a diminué fortement le nombre de bacs d'ordures ménagères, parce que l'on estimait que cela n'était pas, justement Monsieur Rafai, aux contribuables de payer ces déchets-là, et que l'on ne devait pas augmenter la taxe d'ordures ménagères pour ramasser des déchets que l'on ne doit pas ramasser.

Le travail est donc fait. Nous sommes à la tâche chaque jour. Il porte ses fruits. Deux millions d'euros. Nous avons requalifié toutes les déchetteries de l'agglomération sur lesquelles nous avons, lorsque nous sommes arrivés, des mises en demeure de la DREAL sur toutes nos déchetteries et nos points

de tri. Aujourd'hui, la dernière sera inaugurée à Salin d'ici quelques semaines et toutes nos déchetteries sont au nord.

Vous le savez, une politique ambitieuse en matière de déchetterie, c'est une politique en faveur de l'environnement, parce que l'on sait très bien qu'au plus on a des déchetteries modernes, agréables, au plus on arrive à capter un gisement qui se retrouve ailleurs.

Quant aux déchetteries professionnelles, là encore, nous en avons déjà échangé la dernière fois. Aujourd'hui, à Tarascon et à Boulbon, l'accès pour les professionnels est 100 % gratuit. C'est bien la preuve que la gratuité des déchetteries pour les professionnels n'est pas une réponse aux dépôts sauvages, etc., puisqu'aujourd'hui, nous en avons déjà beaucoup. Cela n'est pas la solution. C'est une fausse excuse que vous nous donnez.

Aujourd'hui, à Tarascon, c'est-à-dire à trois minutes de la zone nord d'Arles, parce que la déchetterie de Tarascon, elle est collée à Arles, les professionnels sont accueillis gratuitement. Et cela n'existe nulle part ailleurs. Et ce n'est pas pour cela que l'on a moins de dépôts sauvages qu'ailleurs. Au contraire, c'est pour cela que l'on capte plus de gisements et que du coup, comme vous l'avez dit, on a des mauvais résultats.

Vous êtes vraiment de mauvaise foi, c'est-à-dire que vous en venez à venir contre vos idées, simplement parce que vous avez besoin d'avoir un argument pour dire que l'on ne fait pas bien les choses.

Personnellement, je pense au contraire que l'on collecte encore trop de déchets de professionnels dans nos déchetteries. Et que ces déchets-là, cela ne devrait pas être aux contribuables de l'ACCM de payer pour qu'on les ramasse. C'est à cause de ces déchets que nous avons des mauvaises performances. Vous le savez, lorsque l'on dit que la production de déchets par habitant de l'ACCM est plus élevée que la moyenne nationale ; c'est normal, puisque l'on prend en compte tous ces déchets professionnels que l'on capte dans nos déchetteries, dans nos zones d'activité, etc., que l'on ne devrait pas ramasser et que, partout ailleurs, on ne ramasse plus, par exemple dans la métropole de Marseille.

On ne peut pas dire dans le même exposé tout et son contraire, simplement pour critiquer. Nous, on a une ligne, on la suit depuis le début.

Les professionnels, on n'a pas pu arrêter d'un coup, mais on les endigue, on réduit le nombre de bacs, on les incite à aller vers le tri.

Demain, on réfléchit également sur les accès en déchetterie, à mieux contrôler sur ce budget 2025, notamment sur celle de Tarascon, à contrôler que l'on n'ait bien que les professionnels de notre territoire. Et là, nous ferons déjà un effort.

Nous avons une colonne vertébrale, mais vous ne pouvez pas dire à la fois « faites quelque chose pour les déchets des professionnels » et à la fois « vous êtes mauvais sur vos performances de tri », parce que là, il y a un problème puisque l'on parle des mêmes déchets.

Je relèverai également la remarque sur les Saintes-Maries-de-la-Mer. Là encore, c'est totalement démagogique, parce que - je le rappelle pour les concitoyens qui nous écoutent - aux Saintes-Maries-de-la-Mer, au moment du transfert de compétences du déchet que les Saintes-Maries-de-la-Mer ne

souhaitaient pas transférer à l'ACCM - c'est cela, la vérité - une DSP a été contractée par le maire de l'époque, une DSP très sécurisante, qui amène un niveau de service très important, très cher, mais qui a été contractée pour dix ans. Nous, lorsque nous sommes arrivés en 2020, le délai de rétractation était passé, le contrôle de légalité de la préfecture était passé. Nous avons donc hérité de la situation des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Je rappelle que cette DSP regroupe la collecte, les déchetteries, le traitement, tout est dans la DSP, tout est ficelé et s'impose à nous jusqu'en décembre 2026. Croyez-moi, nous avons déjà commencé à travailler avec les services des Saintes-Maries-de-la-Mer pour la suite, mais aujourd'hui, quand M. Girard dit que nous n'avons rien fait aux Saintes, malheureusement, parce qu'aux Saintes, on ne peut rien faire. Ce que l'on fera, ce sera en 2026, lorsque l'on reprendra en main les compétences ACCM et qu'on les harmonisera avec ce qui se passe sur le reste de l'agglomération.

Enfin, je voulais juste parler des QPV. Vous me taclez à chaque fois avec des baisses imaginaires de budget.

Cette année, il y a une claire hausse de crédits, à la fois sur le NPNRU et sur les crédits en fonctionnement du contrat de ville. Là encore, vous trouvez à critiquer. Tout est en augmentation sur la politique de la ville. Dans ce ROB, c'est clairement exprimé, tout est en augmentation.

On se donne les moyens de la politique que l'on accompagne. Nous avons de nouveaux axes, parmi lesquels le cadre de vie et la sécurité sont les deux axes principaux. Lorsque vous me dites que l'insécurité est le plus gros problème qu'il y a dans les QPV, les bras m'en tombent, parce que s'il y a bien des personnes qui ont travaillé contre l'insécurité dans les QPV depuis cinq ans, avec la police municipale en plus qui va dans les quartiers, avec un contrat de sécurité intégré avec l'État, etc., parce que vous croyez que vous allez baisser l'insécurité comment !?

On augmente les crédits politiques de la ville : c'est du pipeau, ce n'est pas cela qui va améliorer la vie dans les quartiers. On augmente la police municipale et les moyens de sécurité : vous êtes contre en conseil municipal. Alors, si ni la prévention ni les forces de l'ordre ne peuvent ramener de la sécurité dans les quartiers, j'ai hâte que vous m'expliquiez ce que vous préconisez, parce que pour nous aujourd'hui, on a fait la sécurité, on a renforcé la prévention en renégociant le contrat de ville sur les deux piliers qui amélioreront demain le cadre de vie et le sentiment de sécurité dans ces quartiers ; on a travaillé sur les deux piliers, et on est en ordre de marche. La critique systématique, c'est donc un peu pénible.

Je conclurai sur la communication. Vous nous critiquez habituellement parce que l'on communique trop. À l'agglomération, nous n'avons pas pu communiquer les premières années, parce que dans les cartons, nous n'avons rien. Nous avons donc travaillé au lieu de communiquer. Je suis heureuse que vous le reconnaissiez.

Et aujourd'hui, vous l'avez vous-même dit dans votre propos, nous commençons à communiquer, que ce soit sur les projets ANRU, à la fois aux Ferrages et à Arles, que ce soit sur les déchets, etc. Nous commençons à communiquer maintenant, car avant, il a fallu construire. Et cela ne nous a

pas amusés, pendant trois ou quatre ans, d'être juste dans la nasse et de ne pas voir les projets sortir, mais aujourd'hui, nous commençons à communiquer, car les projets commencent à sortir. Et maintenant que nous sommes dans le concret, je suis heureuse de vous voir reconnaître que nous n'avons pas communiqué pour communiquer à l'époque où nous étions dans le dur et où nous avons besoin de travailler dans l'ombre pour tout ce qui sort concrètement aujourd'hui : les déchetteries, le tri, les NPNRU et tous ces projets-là sur lesquels nous communiquons aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Monsieur Rafai, un dernier mot.

M. RAFAÏ.- Il y a des débats passionnants, mais sur les déchets, c'est une guerre de chaque instant. C'est un travail de chaque instant.

On sait que c'est très dur, très difficile. Cela ne se fait pas comme cela, parce qu'il y a différents facteurs. Il y a les outils qui se mettent en place, les services qui se mettent en place. Il y a également quand même la participation des citoyens, des entreprises.

Vous avez parlé de la déchetterie de Tarascon qui est gratuite, mais en fait, elle est souvent saturée. Attendez. C'était il y a trois ou quatre ans, puisqu'à Beaucaire, elle est payante. Je l'attendais. Et des entreprises de Beaucaire venaient à Tarascon parce que c'est gratuit. Cela a été difficile de l'arrêter, de le calmer, cela a donc saturé.

Concernant la gratuité, je n'ai pas de valeur sur ces questions. Aujourd'hui, on a l'impression que l'on augmente toujours la taxe des ordures ménagères, que ce soit l'agglomération ou l'État. On a l'impression qu'il y a toujours des histoires, parce que l'on mélange tout. Il y a l'histoire de la voirie, l'histoire des vrais déchets. Il y a une sorte d'ambiance, qui n'est pas spécifique à notre territoire, c'est partout. Et les déchets, comme le changement climatique, sont devenus deux sujets d'urgence, parce que le citoyen a l'impression de payer sans arrêt et de ne pas voir le service.

Je sais que le combat est dur et long, mais je m'inscris en tout cas sur ces décharges sauvages : c'est le véritable scandale de notre période aujourd'hui. Derrière tout cela, il y a des hommes et des femmes, des citoyens. C'est compliqué, parce que l'artisan, en tout cas si c'est lui, il encaisse l'enlèvement des déchets, il le fait donc payer dans le devis, et il ne jette pas là où il faut. Cela devient quand même très dur et ce n'est pas que l'ACCM qui peut veiller à cela. À un moment donné, il faut que la justice s'y mette comme il faut, parce que cela devient un scandale sur nos territoires.

Je suis obligé de partir pour des raisons professionnelles. Je m'abstiendrai sur ce ROB, et l'on aura en tout cas plus d'éléments lors du budget. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Avant votre départ, Mme Madeleine.

Mme MADELEINE.- Bonjour à tous. Je me permets d'intervenir concernant l'agriculture.

Vous dites, Monsieur Girard, que rien n'a été fait pour l'agriculture. Alors je parlerai, je pense, au nom de Lucien Limousin, notre Vice-président, mais qui est également Vice-président du département, qui a en charge l'agriculture sur notre département.

Je peux vous assurer qu'il a la volonté de défendre et de valoriser nos agriculteurs sur le département bien évidemment, mais sur notre territoire, je reviendrai particulièrement sur les actions qui ont été menées pour sauver nos abattoirs. Cela a été un soutien inconditionnel de Lucien Limousin, de l'ACCM, qui protégeait par là même la filière d'élevage de notre territoire, pour une appellation d'origine protégée, contrôlée du taureau de Camargue.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que M. Limousin serait intervenu, je me permets de le faire à sa place.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien, après avoir remercié à nouveau notre Vice-présidente aux finances pour la clarté de son exposé et de ses explications, en remerciant également l'ensemble de nos services qui ont vraiment beaucoup travaillé sur la préparation de ce ROB dans un contexte - vous le savez - extrêmement contraignant, dans un contexte d'incertitudes financières, budgétaires, nationales. Merci à eux d'avoir pu mettre en place aussi clairement ce ROB.

Nous devons approuver le fait qu'il y ait eu un débat.

Pour (38) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

Abstentions (2) : Messieurs : MEYSSONNIER, RAFAI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Je vous remercie. Nous passons à la délibération suivante, qui est également portée par Mme Graillon.

9 : Études et prospective / Dotation de solidarité communautaire : montants 2025

Mme GRAILLON.- Cela sera plus rapide. Il s'agit de voter le montant de la DSC cette année, la dotation de solidarité communautaire.

Vous savez qu'elle a une part socle, qui est figée à sa valeur de 2023, c'est-à-dire 4 000 001 euros, et une part supplémentaire que nous avons décidé de voter l'année dernière de 200 000 euros, qui se répartie à parts

égales avec deux sous-critères de solidarité et de développement économique.

Nous avons décidé d'indexer cette DSC avec une petite enveloppe de 5 698 euros chaque année, qui est redistribuée pour que personne n'ait moins que l'année d'avant chaque année. Je propose donc d'arrêter l'enveloppe globale pour cette année à 4 205 699 euros, avec les mêmes répartitions que précédemment.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur Girard, vous avez la parole, si vous le souhaitez.

M. GIRARD.- En deux mots, comme chaque année, je m'abstiendrai de voter la DSC.

Je l'ai déjà détaillé les années précédentes, mais dans la répartition telle qu'elle est établie, on n'arrive pas au secours de ce pourquoi la DSC existe, c'est-à-dire venir au secours des villes dont les revenus par habitant sont les plus faibles. Tel que c'est indexé et que c'est construit depuis des années, lorsque l'on fait le ratio entre ce qui revient par habitant par rapport au revenu moyen, la DSC ne soulage finalement aucune différence de niveau de vie, et même au contraire, ce sont finalement les communes qui en ont le moins besoin qui en profitent le plus.

Ce ne sont pas les 200 000, plus 5 000 euros cette année sur des critères socio-économiques qui renversent la table. Je m'abstiendrai donc de voter pour ces montants. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette explication de vote.

Pour (37) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

Abstentions (3) : Madame et Messieurs : GIRARD, KOUKAS, PAMS

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Nous passons maintenant à toute une série de délibérations allant de la 10 à la 18.

Madame Graillon, c'est vous qui les portez, me semble-t-il. Vous les présentez toutes en même temps, et je les ferai voter ensuite.

Mme GRAILLON.- Oui. Cela ira très vite de la 10 à la 18, car c'est la même chose. Ce sont des demandes de financement au titre de la DSIL et du DETR, qui sont deux dispositifs de l'État.

On propose de faire des demandes de subventions pour neuf opérations : la phase 2 des papeteries Étienne, le surcoût de la construction de l'aire des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau, la désaturation du réseau THD et l'activation des services numériques, le mobilier urbain du service transport, la maîtrise d'œuvre des réseaux de la rue Marius Allard et de l'avenue de Hongrie, la mise en conformité de cinq déchetteries du territoire, l'acquisition de bacs roulants, l'acquisition de composteurs et l'acquisition de conteneurs gros volume.

Nous comptons sur l'État pour son soutien sur ces neuf dossiers.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous procédons aux votes.

10 : Finances / Opération "Études et mission de maîtrise d'œuvre - Phase 2 des Papeteries Étienne"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

11 : Finances / Opération "Surcoût de la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

12 : Finances / Opération "Désaturation du réseau ACCM THD et activation de services numériques"- Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-

VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

13 : Finances / Opération "Mobilier urbain transport et mobilité durable" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

14 : Finances / Opération "Maîtrise d'œuvre et travaux des réseaux rue Marius Allard et avenue de Hongrie" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

15 : Finances / Opération "Mise en conformité des 5 déchèteries du territoire" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

16 : Finances / Opération "Acquisition de bacs roulants" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

17 : Finances / Opération "Acquisition de composteurs" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

18 : Finances / Opération "Acquisition de conteneurs gros volume" - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous en remercie. Madame Graillon, vous gardez la parole pour les délibérations 19 et 20.

Mme GRAILLON.- Oui, ce sont deux délibérations techniques sur les créances éteintes. Vous le savez, ce sont les créances irrécouvrables, que l'ACCM ne pourra jamais recevoir. Il s'agit donc de les éteindre, d'entériner le fait que l'on ne les recevra jamais, pour les transmettre au comptable public.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

19 : Finances / Budget annexe de l'Eau – Créances éteintes 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

20 : Finances / Budget annexe de l'Assainissement – Créances éteintes 2025

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous redonne la parole, Madame Graillon, pour la délibération 21.

21 : Déchets Ménagers et Assimilés / Lancement du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Communauté d'Agglomération ACCM et de la création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) et de la composition des collèges membres de la CCES

Mme GRAILLON.- Je change de casquette. Si l'on pouvait éviter de coller les délibérations déchets et finances, la prochaine fois, ce serait sympa pour que je puisse souffler cinq minutes. Passons aux déchets.

La délibération 21 va faire plaisir à M. Girard, je l'espère, parce qu'il l'attend depuis longtemps.

Nous avons plusieurs fois échangé à ce sujet et vous aviez raison, nous en étions conscients, mais nous n'avons pas forcément le temps de nous lancer là-dedans.

C'est le lancement du PLPDMA, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui est un programme qui englobe toute une série de concertations, de réunions avec les acteurs du territoire, pour arriver à monter un projet sur plusieurs années sur la prévention en matière de déchets.

Nous lançons donc ce processus et il s'agit simplement d'entériner dans cette délibération le fait que nous nous lançons dans cette procédure dès cette année 2025 et de constituer la Commission consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES), c'est-à-dire la commission qui se réunira pour suivre l'avancée des travaux et pour proposer, en fin de processus, ce PLPDMA.

Je vous propose donc de le constituer de six collèges. Le premier collège sera un collège d'élus. Je précise que des élus de l'opposition pourront siéger dans ce collège. Nous aurons également le collège de l'État et des organismes publics, le collège des organisations professionnelles, le collège société civile, le collège des associations agréées, de la protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens acteurs du tourisme ou de la prévention du déchet, et enfin un collège autres collectivités, si certains étaient intéressés à venir participer à nos débats.

Voilà l'objet de cette délibération.

Mme DELLANEGRA.- Je me suis vue confier pendant quelques instants la présidence.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Bravo, il était temps, et nous avons hâte de pouvoir enfin travailler sur ces sujets, merci.

Mme DELLANEGRA.- Y a-t-il d'autres remarques ? *(Pas de remarque.)*

Nous passons donc au vote pour l'approbation de la mise en œuvre du lancement de ce programme local, ainsi que de la création de la commission *ad hoc*.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

22 : Déchets ménagers et assimilés / Demande de financement auprès l'éco-organisme CITEO dans le cadre de l'appel à Projets 2024

Mme GRAILLON.- Il s'agit d'adopter les démarches engagées par l'ACCM dans le cadre du dépôt d'un dossier de candidature, relatif à un appel à projets de l'éco-organisme CITEO, que vous connaissez tous, qui peut octroyer des subventions dans le cadre de la prévention, de l'optimisation du tri, etc.

La présente délibération adopte également l'aide financière attribuée à hauteur de 100 880 euros à l'ACCM, et approuve la signature du contrat à venir avec CITEO. Le titre de l'appel à projets était « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papier et papiers à usage graphique ».

Ils vont donc nous aider à hauteur d'un peu plus de 100 000 euros. Cela représente 35 % des dépenses éligibles que nous avons présentées.

Les projets concrets derrière, ce sont donc : les colonnes semi-enterrées que l'on a mises sur le quartier des Ferrages de Tarascon et que l'on va installer - je l'espère - avant l'été, Monsieur mon cher Directeur Cédric Miraucourt, sur le quartier de Griffeuille, en remplacement des ascenseurs à bacs qui sont cassés depuis de très nombreuses années ; les colonnes enterrées sur le quartier de la Cavalerie à Arles, qui ont été installées l'année dernière ; les colonnes aériennes de tri et de verre que nous avons installées sur le quartier de Trébon et de Bigot-Alyscamps sur Arles, avec le déploiement du tri qui a été opéré au mois de janvier 2025.

Mme DELLANEGRA.- Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ? *(Pas de question.)*

Nous passons donc au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Nous passons à la délibération suivante. Je cède la parole à Mme Oriol.

23 : Déchets Ménagers et Assimilés / Signature du Contrat-Type pour la collecte sélective avec l'éco-organisme CITEO

Mme ORIOL.- Il s'agit d'une délibération portant sur deux aspects : la signature du contrat-type entre ACCM et CITEO, et la signature des contrats de reprise des matériaux entre ACCM et différents repreneurs.

Pour faire court et bref, la signature du contrat-type entre ACCM et CITEO, c'est une délibération que l'on reprend assez régulièrement, tous les cinq ans environ, à part dans les mandatures précédentes, il y avait des avenants.

C'est le principe du pollueur-payeur : quand les entreprises produisent des déchets d'emballages, ils doivent contribuer. Les entreprises sont responsables de ces déchets, elles doivent en assumer l'élimination et, pour cela, elles versent une écocontribution financière à l'éco-organisme, qui est maintenant CITEO, qui s'appelait anciennement Éco-Emballages. Cette écocontribution participe à la mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets. C'est la première partie de cette délibération.

La deuxième partie, qui est évidemment en lien, c'est la signature des contrats de reprise de matériaux. Lorsque la collecte sélective est faite, les déchets d'emballages et les papiers sont triés en centre de tri, et mis par catégorie de grande famille de matériaux.

Les déchets ainsi massifiés disposent d'une valeur marchande. Il convient donc de contractualiser avec différents repreneurs selon les types de matériaux. Traditionnellement, ces contrats de rachat ont une durée similaire au contrat-type CITEO, que l'on va resigner.

Ainsi, la présente délibération propose de contractualiser avec ARCELOR MITTAL le rachat des emballages en acier de type boîtes de conserve, avec OI MANUFACTURING pour le rachat des emballages en verre : bouteilles et pots ; VALORPLAST pour le rachat des emballages en plastique : bouteilles d'eau, flaconnages alimentaires ou produits de beauté ; PAPREC FCR pour les papiers, cartons et cartonnettes.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir : approuver le contrat-type avec CITEO, ainsi que ses annexes, relatifs à la valorisation des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Autoriser le président ou son représentant à signer au nom et pour le compte d'ACCM par signature électronique, ledit contrat-type et ses annexes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, comprenant notamment les contrats de reprises des matériaux avec les entreprises concernées, mais également les éventuelles modifications pouvant survenir sur lesdits contrats durant cette période. Préciser que ce contrat type concernera uniquement les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les communes de Boulbon, Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues étant engagées dans une démarche identique via le syndicat intercommunal Sud Rhône Environnement. Préciser que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame Oriol. Madame Graillon.

Mme GRAILLON.- Je voudrais juste faire un point complémentaire et un point d'information pour les élus et pour ceux qui nous écoutent.

Nous avons un problème qui viendra devant nous sur la collecte des vêtements, car le chantier d'insertion de TEEF, vous l'avez peut-être vu dans la presse, vous l'avez appris, va malheureusement cesser son activité. C'est totalement indépendant de notre volonté et de notre potentielle action, mais vous savez que c'étaient eux qui nous mettaient à disposition les colonnes de collectes de vêtements sur l'ensemble de la ville.

Nous sommes en train de travailler avec eux pour savoir comment on va passer derrière, mais tous ces organismes de collectes de vêtements sont en difficulté, et cela ne se presse pas au portillon pour prendre le relais.

Je voulais quand même porter cette information à tout le monde, pour vous dire que la collecte s'arrêtera, en tout cas dans cet état, et que nous sommes en train de regarder comment nous pourrions faire derrière. Allons-nous collecter les vêtements uniquement dans les déchèteries ? Allons-nous peut-être mettre quelques endroits, mais moins que précédemment ?

Nous sommes en train d'y réfléchir et de trouver des partenaires autres que TEEF, car malheureusement, ils sont obligés d'arrêter leur activité fin juin 2025.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ces précisions, Madame Graillon.

Nous revenons donc à la délibération 23. Personne d'autre ne voulant s'exprimer sur ce sujet, nous passons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

24 : Aménagement foncier / Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Département des Bouches-du-Rhône

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération est portée par Mme Ferrand-Coccia.

Mme FERRAND-COCCIA.- Cette délibération a pour objectif de faire adopter une convention, qui délègue une compétence de l'ACCM au département.

En effet, dans le cadre des travaux de digues du SYMADREM entre Beaucaire et Tarascon, le département a souhaité faire réaliser une piste cyclable ; de manière à relier cette piste cyclable à l'avenue Copernic dans

Arles, le département s'engage - et nous les remercions - à faire ces travaux à notre place, car c'est une compétence qui en principe nous incombe.

Il s'agit ici de leur déléguer la compétence qui leur permettra de faire des travaux, travaux qui débuteront en principe en septembre et qui dureront six mois.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous procédons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

25 : Mobilités et Déplacements / Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité I

Mme FERRAND-COCCIA.- Depuis 2023, l'ACCM travaille avec la région dans le cadre de réunions présidées par la région et initiées également par la région, au titre du contrat de mobilité.

Ce contrat consiste en un partenariat avec les collectivités en charge des transports et la région en tant que chef de file de l'intermodalité.

Pour résumer, les contrats de mobilité ont pour objectif de favoriser les différentes formes de mobilité et d'intermodalité, de travailler dès que possible sur les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, de travailler sur la gestion des situations dégradées, notamment en matière d'offres, de communiquer sur des actions de mobilité et de bonnes pratiques qui favorisent le report modal, de réfléchir et de concevoir des infrastructures d'aide à la mobilité, de favoriser la décarbonation.

Côté ACCM, le contrat de mobilité, la région et nous-mêmes, nous nous engageons à travailler pour la mise en place de certaines mesures. Il nous semble que les plus importantes sont le réaménagement du pôle d'échanges multimodal d'Arles, qui est en cours, et c'est d'ailleurs l'occasion de dire qu'un comité de pilotage aura lieu cette semaine et qu'il sera décisif pour fixer le rétroplanning ; la création d'une tarification multimodale entre tous les réseaux de transport sur notre territoire.

C'est un sujet important, car beaucoup de personnes qui travaillent soit sur Avignon, soit sur Marseille, nous sollicitent. Il est d'ailleurs dommage que M. Rafai soit parti, car ce sont plus particulièrement les habitants de Mas Thibert qui prennent les transports à Saint-Martin-de-Crau, et qui nous demandent une tarification multimodale qui combinerait à la fois le transport régional ferroviaire, mais également routier, avec les bus et les trains ZOU !, et le réseau Enviva.

Dans le cadre de ces réunions, nous nous sommes engagés avec la région à travailler afin de mettre en place ce type de tarification.

Nous nous sommes également engagés à travailler sur d'autres mesures un peu moins structurantes, mais néanmoins importantes, comme mettre en place un suivi de la mise en œuvre des schémas vélos, réaliser une cartographie de l'écosystème des services vélos, l'élaboration de PAM en copilotage avec les départements concernés, etc.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole.

M. GIRARD.- Je voterai contre ce schéma, parce que je ne partage vraiment pas la vision de la région sur les mobilités sur le territoire, en premier lieu parce qu'il entérine des projets contre lesquels nous ne sommes évidemment pas d'accord.

Outre l'autoroute au nord de la Camargue, c'est également la liaison Fos-Salon qui détruira encore des hectares de coussoul, et qui traversera notamment une réserve naturelle régionale. Même s'il y a de bonnes choses, tout n'est pas à jeter dans un document comme celui-là, mais il y a encore de beaux intitulés sur la multimodalité, les gaz à effet de serre, etc.

Il me semble que le grand oublié de ce document, ce sera la mobilité autour des grandes zones logistiques ou pourvoyeuses d'emplois, puisqu'en termes de transports en commun, sur le territoire, c'est autour de la logistique de Saint-Martin-de-Crau qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, car une grande partie des personnes qui prennent la 113 avec des véhicules personnels vont travailler à Saint-Martin et que cela n'a pas été fait.

Plus globalement, la région devrait également travailler autour du grand port maritime de Marseille, sur des transports en commun avec tout ce bassin d'emploi, ce n'est pas fait.

Sont évoquées, malgré tout, des choses intéressantes sur le report modal, mais pour le moment, la région ne travaille que de manière cosmétique sur ces sujets. À Saint-Martin, il y a quand même une ligne ferroviaire qui passe à côté de tous les hangars. Il n'y a aucun hangar qui est embranché au fer, qui permettrait de soulager la route. C'est la même chose autour des grands projets logistiques autour du GPMM.

Tout n'est pas à jeter, mais j'ai l'impression que sur ces deux grands enjeux, et parce que cela porte sur des chantiers structurants qui vont défigurer le territoire, je voterai contre ce rapport. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Girard. Madame Ferrand-Coccia.

Mme FERRAND-COCCIA.- Il s'agit vraiment de transports en commun. Je pense que vous n'avez pas compris le contenu de ce document, parce que je ne vois pas vraiment, pour bien connaître l'action régionale en matière de transports en commun, ce que vous pouvez contester comme action positive. La région a largement développé la tarification multimodale, et plus

particulièrement sur le territoire des Alpes-Maritimes, certes, du Var et des Bouches-du-Rhône, avec toute la tarification multimodale avec la métropole.

En ne votant pas cette délibération, c'est comme si vous vous opposiez à l'entrée de l'ACCM dans ces tarifications multimodales, qui sont un levier fondamental en matière de report modal.

Il n'est pas marqué du tout ici que l'objectif est de développer le GPMM, même si c'est votre point de vue et que ce n'est pas le nôtre. Je ne vois pas en quoi vous votez contre.

J'aimerais que vous me citiez une seule mesure prise par la région en matière de transports en commun, qui vous paraît inappropriée et inefficace. Cela me permettrait de comprendre le fondement de votre position à cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur Girard, une réaction ?

M. GIRARD.- Les choses ne sont pas toutes noires ou toutes blanches. J'ai l'impression que vous m'avez tout à fait mal compris.

Le schéma global de mobilité de la région nous impose, en tout cas tel que c'est décrit dans les cartes et le document annexé, de prendre en compte ces deux grands projets structurants contre lesquels je m'oppose. Cela me fait déjà un bon critère pour voter contre.

Ensuite, je trouve que la Région, sur la mobilité autour des grands pôles où il y a beaucoup d'emplois en termes de transports en commun, n'est pas à la hauteur. Il y a trois pôles multimodaux sur le territoire, pour autant, je trouve que l'on n'est pas à la hauteur, chez nous, sur la zone logistique de Saint-Martin, et plus globalement sur un autre territoire, parce que cela nous impacte, parce qu'il y a des personnes du Pays d'Arles qui vont travailler à Fos Port-Saint-Louis. Je trouve que l'on n'est pas à la hauteur en termes de mobilité, mais ce n'est pas tout blanc ou tout noir.

Comme je l'ai dit, certaines choses sont bonnes, mais sur la globalité, il y a des choses sur lesquelles je m'oppose. Arrêtez de voir quelque chose de manichéen. Certaines choses ne me conviennent pas. Je trouve que l'on n'est pas à la hauteur.

Encore une fois, sur le report modal, au niveau de la logistique à Saint-Martin et du Grand Port maritime de Marseille, c'est un levier fort pour enlever des camions sur les routes, rien n'est fait. Je peux me permettre de le dire. Je pense que personne n'est capable de dire que le report modal est à la hauteur sur notre territoire et que toutes nos entreprises de logistique sont embranchées au rail. Non, personne ne peut le dire.

Je le dis donc, je trouve qu'il n'y a rien dans ce document qui nous permettra d'avancer là-dessus. Je trouve que l'on n'est pas à la hauteur. Pour autant, je dis que tout n'est pas à jeter. Arrêtez de nous vendre un monde manichéen, parce que les choses sont beaucoup plus compliquées que cela.

M. le PRÉSIDENT.- Madame Ferrand-Coccia ?

Mme FERRAND-COCCIA.- Je le répète : ici, il ne s'agit pas d'un schéma de mobilité en lien avec du fret, etc. Il s'agit de transports en commun.

Par ailleurs, j'aimerais quand même rappeler pour la défense de la région que la région contribue largement et financièrement à la rénovation de la gare de triage de Miramas, qui est la condition *sine qua non* pour que l'on puisse faire du fret ferroviaire entre le GPMM et notre territoire.

Quand vous affirmez que la région ne fait rien, même si cela ne concerne absolument pas ce document qui - je le répète - ne concerne que les transports en commun de voyageurs et absolument pas autre chose, la région a quand même à cœur de développer le ferroviaire.

Par ailleurs, et je vous l'ai déjà dit, et je me fais un plaisir de vous le rappeler, l'enjeu en matière de ferroviaire dans le sud de la France, c'est la rénovation de la ligne Lyon-Turin, qui a été freinée par la majorité lyonnaise écologiste.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons arrêter là ce débat. Merci pour la clarté des exposés. Nous passons au vote.

Pour (39) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

Contre (1) : Monsieur GIRARD

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Je vous en remercie. Je vais passer la parole maintenant à Mme Aspord pour la délibération suivante.

26 : Direction Aménagement et Cohésion du Territoire / Convention pluriannuelle 2025-2027 – Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)

Mme ASPORD.- Cette délibération est relative à la convention pluriannuelle 2025-2027 avec l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix.

Depuis 2019, l'ACCM a adhéré à l'AUPA, l'agence d'urbanisme du Pays d'Aix, et a signé deux conventions triennales. La dernière étant arrivée à son terme en 2024, une nouvelle convention est souhaitée, afin que l'AUPA continue de conseiller et répondre aux besoins de l'ACCM dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement urbain, de l'économie, de la mobilité, de l'environnement et du développement durable.

L'agence AUPA contribue, comme vous le savez, à la mise en œuvre du développement durable du territoire, dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial. Nous en avons parlé plus haut.

Elle contribue également à faciliter le développement des trames dites vertes et bleues, et elle cherche à proposer des solutions, afin de trouver et de lier les enjeux liés au climat.

Elle contribue également à élaborer le projet du territoire à travers les documents de planification qui sont – nous en avons également parlé - le SCOT, le PLU et le PLH.

Elle contribue également à la mise en œuvre de la cohésion des politiques sectorielles au niveau socioéconomique et enfin, elle met en œuvre les partenariats pour la bonne communication et l'adhésion de l'ensemble des acteurs en lien avec les différents projets.

L'ACCM souhaite développer de nouveaux projets pour 2025-2027. Je pense notamment à la charte du mieux construire, à la conduite du troisième PLH communautaire et à la mise en place d'un observatoire des copropriétaires et du foncier.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d'approuver cette nouvelle convention avec l'AUPA et de subventionner cette association à hauteur de 54 000 euros, afin qu'elle puisse engager les études nécessaires pour l'habitat et le développement durable de notre territoire.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. S'il n'y a pas de questions ou de demandes de parole, nous allons passer au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Merci, Madame Aspord. Je vais passer maintenant la parole à notre collègue Jacques Aufrère, pour porter la délibération suivante.

27 : GSP Eau et assainissement / Demande de dégrèvement sur la partie assainissement pour le département des Bouches-du-Rhône

M. AUFRERE.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit uniquement d'approuver la demande de dégrèvement à l'attention du département des Bouches-du-Rhône, sur la partie assainissement.

Considérant que l'eau, objet de la fuite, n'a pas été collectée dans le réseau d'assainissement public, il convient d'annuler la facture émise d'un montant total de 49 500,37 euros et de réémettre une facture rectifiée de 23 239,54 euros, toutes taxes comprises, correspondant à la consommation moyenne de l'abonné, calculée sur les trois précédents semestres.

De ce fait, les 10 764 mètres cubes, soit 26 260,80 euros, seront remboursés au département des Bouches-du-Rhône.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cette proposition et d'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte d'ACCM tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Vous gardez la parole, cher Jacques, pour la délibération suivante.

28 : Eau et assainissement / Réforme redevance agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse consommation d'eau potable et pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

M. AUFRERE.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de cette fameuse réforme de redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et qui a pour objectif, concernant l'eau potable, la suppression de la redevance actuelle, redevance de pollution domestique.

Nous avons, en revanche, la création de deux nouvelles redevances en substitution : une redevance sur la consommation d'eau potable et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

En accompagnement, bien entendu, de la mise en place de ces nouvelles redevances, la communauté d'agglomération ACCM a pour obligation d'informer les usagers de la répartition sur leur facture d'eau.

Cette délibération a donc pour objet de proposer cette répartition, sans impact sur le prix de l'eau, délibérée le 5 décembre 2024.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons procéder au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO,

ORIOU, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

29 : Eau et Assainissement / Réforme redevance agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

M. AUFRERE.- Pour cette délibération, c'est la même chose, réforme sur les redevances de l'Agence de l'eau, concernant cette fois l'assainissement.

Pareil : suppression de la redevance actuelle, redevance pour la modernisation des réseaux de collecte domestique et la création d'une nouvelle redevance en substitution. C'est la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

En accompagnement, bien entendu, de la mise en place de cette nouvelle redevance, la communauté d'agglomération ACCM a pour obligation d'informer les usagers de cette répartition sur leur facture d'eau.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous procédons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOU, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

30 : Économie / Avenant n°1 à la convention entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération ACCM fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire en matière d'aides économiques

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit effectivement de valider l'avenant n°1 à la Convention, fixant les conditions d'intervention économique complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétences entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération ACCM, en matière d'aides économiques.

Vous savez que suite au succès du dispositif mis en place en 2024, qui a permis de soutenir l'investissement d'une trentaine d'entreprises, trente exactement, du commerce et de l'artisanat sur le territoire, l'ACCM a souhaité poursuivre cette politique. Cette politique a permis d'accorder à cette trentaine d'artisans 150 000 euros.

Il nous paraissait donc important de continuer cette politique pour l'année en cours et de mettre en place cet avenant n°1. Nous procédons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

31 : Économie / Octroi d'une subvention à l'association Faire Monde pour l'organisation du festival Octobre Numérique

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne une subvention donnée à l'association Faire Monde, à hauteur de 50 000 euros, afin d'organiser les événements du Festival Octobre Numérique.

Vous savez que depuis 2021, l'association Faire Monde porte à son initiative l'organisation du Festival Octobre Numérique, festival important pour notre territoire, d'où l'implication et l'appui apportés par l'ACCM.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Je vais à présent donner la parole, pour porter la délibération suivante, à notre collègue Clotilde Madeleine. Merci, chère Clotilde, de porter cette délibération.

32 : Économie / Octroi d'une subvention à l'association Arles Créative

Mme MADELEINE.- Bonjour à tous.

Il s'agit de subventionner l'association Arles Créative à hauteur de 50 000 euros, dont la vocation est de développer les projets et les échanges entre acteurs pour renforcer la filière économique des industries culturelles et créatives, l'ICC.

Ce secteur stratégique porté par une dynamique locale unique et une proportion élevée d'emplois constitue un levier majeur pour renforcer l'attractivité et l'économie du territoire.

S'inscrivant dans l'ambition de Orientation 7 du projet de territoire 2024-2030, ACCM soutient des initiatives structurantes, favorisant la créativité, l'innovation et la formation.

À la suite de la sollicitation de l'association, ACCM souhaite apporter son soutien à Arles Créative, un acteur fédérateur qui contribue à la consolidation de la filière ICC. Ce soutien reflète notre engagement à encourager les synergies entre culture et économie.

Mme DELLANEGRA.- Je me permets d'intervenir à ce moment du vote en demandant - mais ils sont en train de sortir - à Monsieur le Président, M. Abonneau, Mme De Causans, M. Jalabert, absent, et M. Portela, conformément aux statuts de l'association Arles Créative, de bien vouloir ne pas participer au vote.

Ne prenant pas part au vote (5) : Madame et Messieurs :
ABONNEAU, DE CAROLIS, DE CAUSANS, JALABERT, PORTELA

Pour (35) : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Vous pouvez revenir.

Je laisse la parole à Mme Aspord pour la délibération suivante.

33 : Rénovation urbaine / Approbation du bilan de la concertation préalable liée au projet de renouvellement urbain du quartier de Barriol

Mme ASPORD.- Cette délibération est relative à l'approbation du bilan de la concertation préalable liée au projet NPNRU du quartier de Barriol.

La présente délibération vise à arrêter le bilan relatif à cette concertation, qui s'est tenue du 13 novembre 2024 au 10 janvier 2025. La concertation dans un programme ANRU - je le rappelle - est obligatoire et l'ACCM est accompagnée dans ce domaine par une AMO, une assistance à maîtrise d'ouvrage, la société IDDEST, qui pendant six ans poursuivra ce travail de concertation avec le NPNRU.

Celle-ci a été engagée sous différentes formes, via de l'affichage, des publications locales, sur le site internet, avec une réunion publique qui s'est tenue le 13 novembre, par la présentation du projet au sein de la maison du

projet qui se trouve au centre social, par des permanences, des ateliers de consultations, des échanges avec le milieu associatif.

Les habitants ont ainsi pu prendre connaissance du projet, faire part de leurs observations, de leurs besoins, et ont contribué à faire évoluer ce projet au regard de leurs inquiétudes face aux travaux qui seront engagés.

Les habitants, les commerçants, les acteurs du milieu associatif, les agents des collectivités, de l'Éducation nationale, le conseil citoyen, ont souhaité avoir des informations complémentaires sur divers domaines, notamment les modalités de relogement, les impacts qu'auront les travaux sur les loyers, les modalités de relocalisation des commerces existants, sur le stationnement, les nouvelles voies à créer, sur le devenir des espaces publics, sur le devenir des établissements publics comme l'école, le CCAS, le dojo, sur les conditions des travaux, sur la sécurité, sur l'usage des futurs espaces résidentialisés.

À toutes ces inquiétudes, l'équipe de l'ACCM, les bailleurs, le cabinet IDDEST, les élus ont apporté une réponse.

Je vous propose, mes chers collègues, de prendre acte de la procédure de concertation, d'arrêter le bilan de cette concertation préalable au regard du document qui vous a été remis, et de poursuivre l'organisation de temps d'informations et d'échanges avec les habitants tout au long de la mise en œuvre du NPNRU Barriol.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Madame Aspord. Monsieur Girard, vous souhaitez prendre la parole, vous l'avez.

M. GIRARD.- Je vous remercie.

Malgré tous les efforts qui ont été faits pour réaliser ce beau document, pour nous dire que la concertation va bien, que le projet est sur les rails et que les habitants y adhèrent, je trouve que c'est un contraste étonnant avec ce qui passe dans la réalité de ce quartier.

Lorsque l'on regarde un peu mieux le bilan de cette concertation : neuf observations écrites recueillies dans le cadre de la concertation, douze questions posées lors d'une réunion publique et dix contributions lors de l'atelier consultatif du 8 janvier. Sincèrement, on ne peut pas dire qu'une majorité d'habitants, et encore, je serais curieux de savoir si dans les questions posées, les observations écrites et les ateliers, il n'y a finalement pas beaucoup de personnes en commun qui participaient à tout cela. J'ai du mal à concevoir que l'on ait embarqué tous les habitants du quartier dans ce projet de NPNRU, à voir le peu d'observations et de participation des habitants à l'ensemble des projets de concertation.

Nous sommes vraiment passés à côté et les habitants du quartier nous le disent. On n'a vraiment pas l'impression, comme la concertation est menée, que l'on mène le projet avec nous. On a vraiment l'impression que le projet est ficelé et que l'on nous demande grosso modo de choisir les couleurs du papier peint.

En dehors de cela, je m'étonne encore que le projet NPNRU passe pour l'alpha et l'oméga de la transformation et de la mutation de ce quartier, sans que l'on ait eu aucun recul ni analyse sur ce que les projets ANRU, NPNRU ont pu générer ailleurs.

Et il y a des architectes, des sociologues qui sont de plus en plus nombreux à s'exprimer sur la pertinence de ce genre de projet à l'échelle d'un quartier, surtout un projet qui aurait été pensé sans les habitants.

Ainsi, Alarm Club nous dit : *« Ce que ces chiffres révèlent, c'est que l'on peut affirmer sans trembler que le renouvellement urbain sans démolition et sans ANRU peut exister, qu'il n'y a pas de fatalité, et qu'il peut même rapporter gros en termes d'économie urbaine et de bilan carbone. Il s'agit juste de réussir à s'émanciper des dogmes de cet État qui impose des dépenses iniques pour démolir, et subventionne inutilement les réparations de territoires qu'il a lui-même abîmés cinquante ans plus tôt. »*

Un rapport de la Banque des Territoires nous dit que *« sur 75% des quartiers sur lesquels on a travaillé, les projets n'ont aucun effet. »*

La fondation Abbé Pierre nous dit que *« les études que l'ANRU nous fournit sont optimistes, parce qu'elles mettent l'accent sur ce qui bouge, en réalité, ce ne sont pas des choses qui changent fondamentalement la composition du quartier. En général, les ménages très pauvres sont essentiellement remplacés par des ménages quand même assez pauvres. Les opérations ANRU ne bouleversent pas du tout la ségrégation spatiale, elles ont permis d'investir massivement dans des quartiers largement oubliés ».*

Et selon France Stratégie, c'est environ 1 % du budget annuel de l'État, pour un ensemble de quartiers ciblés qui représente 7 % de la population. Les politiques ANRU valident donc finalement des déséquilibres d'investissements avec des investissements dans certains territoires qui sont majeurs, mais tous les cinquante ans.

Grosso modo, les projets ANRU, ce sont des miettes qui cachent l'abandon entre deux grands projets immobiliers d'une population précarisée et qui va se retrouver encore plus précarisée en phase de chantier.

Les chantiers ANRU coûtent énormément d'argent, ce sont des millions d'euros ; ont un bilan social discutable, écologique catastrophique, et échouent bien souvent à répondre efficacement à ce qu'ils sont censés réparer. Dès lors, pourquoi est-ce que l'on se hâte ? Pourquoi ne prend-on pas le temps de construire un projet avec les habitants ? Pourquoi imposer des choses déjà décidées par les mêmes acteurs institutionnels, qui ont été finalement à l'origine des situations il y a plusieurs dizaines d'années ?

Dès lors, le projet tel qu'il a été mené et l'extrême faiblesse des contributions que l'on voit invalident le fait que l'on se gargarise du succès de cette concertation. Les habitants, je le dis, ont l'impression que ce projet leur est imposé, qu'on leur demande de choisir la couleur du papier peint.

Et surtout, dans le document, il y a quelques éléments qui nous éclairent un peu sur le rapport qu'ont les habitants avec les élus et ceux qui décident ce territoire, deux demandes éclairantes et les réponses sont dans le document fourni. Ce ne sont donc pas des choses inventées.

Les habitants disent que cela manque d'animation lors d'une réunion, l'élu, M. Souque, leur répond que non, tout va bien. Les habitants demandent une bibliothèque, l'élu leur dit non, qu'ils n'ont qu'à aller à la médiathèque du centre-ville. En revanche, on va mettre un conservatoire de musique sur le parking. Qui pense que le conservatoire de musique sera destiné aux habitants de Barriol ?

Il y a une forme de condescendance à faire croire que l'on concerte, et quand les habitants font remonter des choses, pour des personnes qui n'ont pas l'habitude d'être en réunion, qui ne maîtrisent pour certains pas toujours la langue, ou qui n'arrivent pas à lire correctement les documents techniques, c'est très difficile à chaque demande particulière d'être renvoyé dans ses cordes. C'est de la condescendance.

Troisième élément qui inquiète beaucoup les habitants du quartier, c'est la création de nouvelles voies de circulation dans ce quartier, pour soi-disant le désenclaver ; un quartier qui se sent plus enclavé et hors de la ville, sur lequel ils préféreraient que l'on travaille sur les accès au niveau des ponts pour avoir un espace plus fluide entre la ville et le quartier que le désenclaver en soi.

La politique d'urbanisation, telle qu'elle est menée aujourd'hui dans les grands centres, pousse au contraire à sortir les voitures pour donner des espaces verts, des espaces de mobilité, des espaces piétons.

Pourquoi dans ces quartiers-là, adopte-t-on un projet de mobilité des années 70 ? Encore une fois, cela ressemble à de la condescendance. Pourquoi Barriol, au lieu d'avancer vers l'urbanisme moderne, devrait reculer vers les projets d'urbanisme des années 70 ?

Pour les citoyens du quartier, cela ressemble à une sorte de coquille vide, par rapport à leurs besoins, mais une coquille extrêmement chère. C'est presque plus de la gentrification que de la rénovation urbaine, avec - on le voit dans les plans - des commerces qui tournent finalement le dos au quartier, tel que c'est décrit dans le document, et regardent un peu l'extérieur du quartier.

Le peu d'intérêt qu'on lit au travers du peu de contributions des habitants pour ce projet valide le fait qu'ils se sentent encore une fois exclus et qu'il va falloir, dans une deuxième phase de concertation, aller chercher les gens qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer dans des réunions publiques, et qui sont dans une posture de méfiance vis-à-vis des élus, vis-à-vis des gens qui mènent la concertation, parce qu'ils nous le disent, quand on demande quelque chose, on nous dit : non, bibliothèque ; non, et on nous impose des choses que l'on n'a pas demandées.

La concertation telle qu'elle est menée, on valide ou non le document qui est fourni. Je le répète, avec aussi peu de contributions, ne faisons pas croire que nous construisons ce projet avec les habitants du quartier.

M. le PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur Girard.

Je ne sais pas si dans les propos de Mme Aspord, vous avez trouvé une once de condescendance, mais moi, je trouve dans vos propos et dans ce que vous dites, beaucoup de démagogie.

Vous êtes un démagogue, Monsieur Girard, permettez-moi de vous le dire.

Quand nous mobilisons l'État sur ce projet, quand nous mobilisons tous les bailleurs sociaux pour ce projet, quand nous allons mettre 120 millions d'euros pour transformer, améliorer ce quartier, je ne vois pas là beaucoup de condescendance.

En revanche, je vois dans vos propos minables beaucoup de démagogie, Monsieur Girard. Voilà ce que je voulais vous dire.

Vous êtes en train d'insulter une population de quartier qui ne rêve que d'une chose, c'est de sortir du ghetto dans lequel ils sont depuis des années. Et nous sommes là pour les en sortir, et là, vous donnez un propos, vous lisez un propos écrit, je ne sais pas par qui, qui témoigne beaucoup d'irrespect vis-à-vis de cette population. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Girard.

Nous allons passer au vote.

M. GIRARD.- Vous m'insultez, Monsieur, j'ai le droit de répondre.

M. le PRÉSIDENT.- Vous vous êtes exprimé. Je me suis exprimé. Nous allons passer au vote.

M. GIRARD.- Vous êtes insultant, Monsieur le Président. Dès que l'on s'oppose un peu...

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur Girard, vous vous êtes exprimé longuement. Dans votre diatribe, vous vous êtes exprimé longuement sur ce projet qui est un projet majeur du territoire. Et je trouve cela impertinent de votre part de l'abaisser où vous le mettez. Voilà ce que je voulais vous dire, M. Girard.

Nous allons passer au vote maintenant. M. Girard est contre. Cela ne m'étonne pas avec le propos qu'il a tenu.

Pour (38) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

Abstentions (1) : Madame PAMS

Contre (1) : Monsieur GIRARD

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté. Merci, Madame Aspord, de vous mobiliser sur ce projet.

Merci à tous les services de l'agglomération et de la ville d'Arles de se mobiliser sur ce projet, comme nous nous mobilisons sur le projet des Ferrages à Tarascon.

Nous passons à la délibération suivante avec Mme Laurie Pons.

34 : Ressources humaines / Création emploi permanent coordonnateur des déchetteries

Mme PONS.- Merci, Monsieur le Président.

La communauté d'agglomération ACCM souhaite améliorer la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés en créant un emploi permanent de coordonnateur de déchetterie.

Le coordonnateur des déchetteries aura plusieurs missions, notamment participer aux réflexions du service et mettre en œuvre les décisions prises par la direction relative à la gestion des déchetteries et points de tri, assurer la bonne exécution des prestations et la qualité du service délivré en déchetteries et points de tri, organiser l'instruction des demandes et apporter des solutions aux problématiques, traiter les dossiers et informer, sensibiliser les usagers, garantir la qualité du service public par le contrôle des marchés et prestations de services, l'encadrement des agents d'accueil et l'amélioration continue du service ; assurer l'intérim opérationnel du service en l'absence du chef de service.

Ce poste sera occupé par un fonctionnaire, mais en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée déterminée d'un an, renouvelable jusqu'à six ans.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la création d'un emploi permanent de coordonnateur des déchetteries, et préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

35 : Ressources humaines / Mise en application règlement télétravail

Mme PONS.- La communauté d'agglomération ACCM a élaboré un règlement pour pérenniser le télétravail expérimenté depuis 2017. Ce règlement formalise les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de l'ACCM.

Les principaux points du règlement adopté sont : les conditions d'éligibilité au télétravail ; le règlement précise les critères que les agents doivent remplir pour être éligibles au télétravail, notamment en fonction de la nature de leurs tâches et de leurs performances antérieures.

Droits et obligations des agents télétravailleurs : les agents en télétravail bénéficient des mêmes droits que ceux travaillant sur site. Ils doivent également respecter certaines obligations, comme la disponibilité pendant les heures de travail et la participation aux réunions à distance.

Modalités d'organisation et de suivi : le règlement définit les modalités pratiques du télétravail, incluant les procédures de demande, d'approbation et de suivi. Il spécifie également les outils et supports technologiques mis à disposition des agents, pour assurer une bonne communication et collaboration.

Continuité du service public et sécurité : l'un des objectifs principaux du règlement est de veiller à ce que la continuité du service public soit assurée même en télétravail. Des mesures spécifiques sont mises en place pour garantir la sécurité des systèmes d'information et la protection des données sensibles.

La décision de cette délibération repose sur les bénéfices constatés lors de l'expérimentation du télétravail depuis 2017. L'expérience a démontré une amélioration de la qualité de vie des agents et une efficacité accrue dans la réalisation de leurs missions.

De plus, le télétravail a permis de réduire les déplacements et donc l'empreinte carbone de la communauté. Je précise également que ce règlement a été validé en CST.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie. S'il n'y a pas de prise de parole, nous passons au vote.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

36 : Ressources humaines / Mise à jour tableau des effectifs

Mme PONS.- Pour cette délibération, je vous laisserai regarder les tableaux successifs, je ne vais pas les détailler en précision.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin de pouvoir prononcer les avancements de grade des agents de la communauté d'agglomération, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants : trois postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet, deux postes de rédacteur principal 2^{ème} classe, un poste d'attaché principal, trois postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et un poste de technicien principal 1^{ère} classe.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

37 : Ressources humaines / Création d'un service commun

Mme PONS.- Le projet décrit dans le document vise à optimiser l'organisation des services de la communauté d'agglomération ACCM et de la ville d'Arles, en créant un service commun pour la Direction générale des services.

Ce service commun permettra de mutualiser les services et équipements, de regrouper les moyens et de rationaliser leur utilisation pour accomplir leur mission. La création de ce service commun est justifiée par le partage de la même autorité territoriale entre ACCM et la ville d'Arles.

Le document propose d'approuver la convention créant ce service commun et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le service commun, outil juridique de mutualisation de services, concerne tout type de mission opérationnelle et fonctionnelle, notamment les services relevant de fonctions supports.

Il permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Pour (40) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BESANÇON, BIROT-VALON, BONO, BOUILLARD, CARDINI, CHIOUSSE, DE CAROLIS, DE CAUSANS,

DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GIRARD, GRAILLON, IMBERT, ISNARD, JALABERT, KOUKAS, LAUGIER-SERISANIS, LIMOUSIN, LUPERINI, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MEYSSONNIER, MORRA, NAVARRO, ORIOL, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SALLE, SOUQUE, TEIXIER
LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour tous ces échanges, et d'avoir participé à ce Conseil communautaire important, financièrement, et pour tous les projets que nous avons à porter. Merci de votre présence. La séance est levée.

La séance est levée à 12h50